



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Trente-quatrième session

Nadi (Fidji), 9-13 avril 2018

Vue d'ensemble des programmes stratégiques de la FAO

1. Cette note expose la conception du cadre de résultats de la FAO, montre la concordance des objectifs stratégiques et de leurs programmes avec les objectifs de développement durable et donne une vue d'ensemble des programmes stratégiques en présentant leur contexte, la théorie du changement qui leur est appliquée et les résultantes et produits associés que la FAO et les Membres doivent obtenir.

Cadre de résultats de la FAO

2. Le cadre de résultats de la FAO repose sur un modèle de chaîne de résultats qui relie les objectifs, les résultantes et les produits¹. Trois niveaux de résultats contribuent aux *objectifs mondiaux des Membres*:

- Les *objectifs stratégiques* expriment les résultantes en matière de développement qui devront être obtenues au niveau des pays, des régions et du monde. Ils devraient être réalisés par les Membres sur le long terme grâce aux contributions de la FAO.
- Les *résultantes* décrivent les changements touchant à l'environnement porteur au plan national, régional ou mondial et aux capacités disponibles pour la réalisation d'un objectif stratégique précis.
- Les *produits* représentent les contributions directes de la FAO aux résultantes. Ils résultent de l'exécution des interventions de la FAO aux niveaux national, régional et mondial, par le recours à des ressources budgétaires et extrabudgétaires.

3. L'obtention des résultats est facilitée par trois éléments supplémentaires qui concourent à mieux centrer les activités de la FAO pour en accroître l'efficacité.

- L'Objectif sur la qualité technique, les statistiques et les thèmes transversaux (changement climatique, parité hommes-femmes, gouvernance et nutrition) qui sont intégrés dans tous les objectifs stratégiques.

¹ Voir paragraphes 20 à 24 dans le document C 2017/3.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



APRC34

- Les fonctions essentielles sont les moyens d'action fondamentaux devant être employés par la FAO pour obtenir des résultats.
- Les *objectifs* fonctionnels assurent l'environnement porteur nécessaire à l'action de la FAO.

4. Le cadre de résultats de la FAO guide la planification et le suivi des activités de l'Organisation. Le cadre a été conçu en procédant du haut vers le bas, c'est-à-dire que l'on a d'abord défini les résultantes nécessaires à la réalisation de chaque objectif, puis les produits permettant d'atteindre chaque résultante. En revanche, les actions prévues pour parvenir aux résultats escomptés sont planifiées et mises en œuvre du bas vers le haut. Au cœur même de ce cadre figurent les indicateurs qui permettent de mesurer les progrès accomplis à chaque niveau de la chaîne de résultats et par conséquent d'évaluer la mesure dans laquelle les actions de la FAO induisent des changements aux niveaux national, régional et mondial, et d'en rendre compte.

5. Les programmes stratégiques facilitent l'obtention des résultats au niveau des pays dans le contexte des cinq objectifs stratégiques. Le contexte et le programme stratégique qui permettra d'atteindre l'objectif sont présentés ci-après, en mettant en évidence les changements d'orientation et les modifications du cadre de résultats par rapport à l'exercice biennal précédent.

6. Pour qu'une approche axée sur les résultats puisse être appliquée de manière ferme et concrète à l'ensemble des activités de l'Organisation, la FAO doit faire en sorte de disposer des capacités internes et de l'intégrité nécessaires à l'obtention des résultats attendus. C'est pour cette raison que le Cadre stratégique comprend un sixième objectif, *Qualité technique, statistiques et thèmes transversaux (changement climatique, parité hommes-femmes, gouvernance et nutrition)*, qui consiste à assurer un encadrement technique et à intégrer les statistiques et les questions transversales que sont le changement climatique, la parité hommes-femmes, la gouvernance et la nutrition dans l'exécution des programmes relatifs aux objectifs stratégiques.

Alignement sur les objectifs de développement durable

7. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 définit le contexte dans lequel la FAO et ses États Membres œuvreront ensemble à la réalisation des ODD et des cibles spécifiques aux pays. L'alimentation et de l'agriculture ont une place essentielle dans la réalisation des ODD. Dans un souci de continuité de l'orientation stratégique de l'Organisation, l'élaboration du cadre de résultats pour 2018-2021 a pour but de mieux définir les objectifs stratégiques, les résultantes et les produits, compte tenu de leur contribution aux cibles et indicateurs pertinents des ODD, et d'améliorer la qualité des chaînes de résultats de manière à résoudre les principaux obstacles que devraient rencontrer les pays. On a ainsi une vision claire, cohérente et concrète de la contribution de la FAO à l'appui de la réalisation et du suivi des ODD à l'échelon national.

8. Au niveau des *objectifs stratégiques*, la principale innovation du Plan à moyen terme 2018-2021 a été d'identifier et d'utiliser exclusivement les cibles et indicateurs des ODD qui sont en rapport avec chaque OS. Une nouvelle série d'indicateurs relatifs aux objectifs stratégiques et fondés sur les ODD a donc vu le jour. Le suivi biennal de ces indicateurs permettra de faire le point des tendances et des progrès accomplis dans la réalisation des cibles mondiales.

9. Au niveau des *résultantes*, les indicateurs ont été simplifiés en remplaçant certains paramètres de mesure et parfois des indicateurs entiers par des paramètres ou indicateurs issus des ODD. Les indicateurs de résultante continueront de mesurer tous les deux ans les changements intervenus et l'état d'avancement dans les domaines où la FAO s'investit plus directement.

10. Globalement, les activités de la FAO contribueront à 40 cibles des ODD, mesurées au moyen de 53 indicateurs uniques des ODD, qui feront partie intégrante du cadre de résultats des objectifs stratégiques proposé pour 2018-2021, comme indiqué à la Figure 1.

Figure 1: Cibles et indicateurs des ODD inclus dans le cadre de résultats 2018-2021 au niveau des objectifs stratégiques

Symbole de l'ODD	Référence de l'ODD	Nombre de cibles concernées	Nombre d'indicateurs	Référence à l'OS (en gras pour 3 indicateurs ou plus)
	ODD 2	8	13	OS1, OS2, OS3, OS4, OS5
	ODD 1	6	10	OS3, OS5
	ODD 15	5	6	OS2, OS5
	ODD 8	4	4	OS3, OS4
	ODD 13	3	4	OS2, OS5
	ODD 14	4	4	OS2, OS3, OS4
	ODD 10	2	2	OS3, OS4
	ODD 5	1	2	OS3, OS5
	ODD 6	1	2	OS2
	ODD 3	1	1	OS 1
	ODD 9	1	1	OS4
	ODD 11	1	1	OS5
	ODD 12	1	1	OS4
	ODD 16	1	1	OS5
	ODD 17	1	1	OS4
Total	15	40	53	

Programmes stratégiques

Programme stratégique 1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition

Contexte

1. L'objectif stratégique 1 (OS 1) vise explicitement l'élimination durable de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes, y compris la sous-alimentation, les carences en micronutriments, les problèmes de surpoids, l'obésité et les maladies non transmissibles liées au régime alimentaire.

2. L'extrême pauvreté, les inégalités de revenus et l'accès insuffisant aux avoirs productifs et à des emplois décents limitent l'accès des personnes à des régimes alimentaires nutritifs et sains et sont les principaux facteurs de la persistance de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. La situation de précarité des pauvres est souvent aggravée par les effets de conflits, de troubles civils ou sociaux, de catastrophes naturelles ou d'autres types de crises, par exemple les crises économique, financière et sanitaire (comme le VIH/sida ou le virus Ébola).

3. Dans le même temps, de nouveaux défis et de nouvelles tendances modifient la nature et le contexte des problèmes, ce qui complique la situation et fait planer le risque d'un retour en arrière. Conjugée à la persistance des problèmes de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la sous-alimentation, la prévalence accrue du surpoids, de l'obésité et des maladies chroniques liées au régime alimentaire constitue un défi important dans le monde entier, dans les pays en développement comme dans les pays développés.

4. Les tendances qui se dessinent, les nouveaux défis et leurs principaux effets sur la sécurité alimentaire et la nutrition, relèvent de trois grands groupes, à savoir: i) l'évolution des structures démographiques et les pressions exercées par la croissance démographique, en particulier dans les pays aux ressources limitées qui présentent des taux de croissance démographique élevés; ii) le changement climatique et la concurrence autour des ressources; et iii) l'urbanisation et l'évolution des modes de vie et des habitudes de consommation.

5. Si l'on entend s'attaquer aux causes profondes de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, on doit réunir plusieurs éléments: l'engagement politique; la compréhension partagée des problèmes et des solutions fondées sur des données, des informations et des analyses solides; des mécanismes de gouvernance inclusifs et une coordination entre les parties prenantes; un cadre cohérent pour les politiques, programmes et investissements; l'exploitation des systèmes alimentaires et agricoles en vue d'améliorer la nutrition; la lutte contre les inégalités hommes-femmes. Ces éléments sont les piliers de l'objectif stratégique 1.

Programme stratégique pour l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition (PS 1)

6. Le programme stratégique 1 (PS 1) vise à créer un environnement propice à l'élimination non seulement de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la sous-alimentation, mais aussi à s'attaquer aux problèmes liés aux régimes déséquilibrés sur le plan nutritionnel, aux aliments dont la sécurité sanitaire laisse à désirer et aux apports énergétiques alimentaires excessifs. Pour y parvenir, une forte volonté politique des plus hautes instances des pouvoirs publics est nécessaire. L'adhésion des partenaires de développement pertinents et autres décideurs et acteurs des systèmes alimentaires est importante pour faire en sorte que tous les consommateurs, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables, aient accès à une alimentation saine et adaptée d'un point de vue nutritionnel.

7. Outre la nécessité de collaborer avec les ministères concernés, il faut aussi des mécanismes de gouvernance de la sécurité alimentaire qui permettent d'intégrer législateurs, juristes et acteurs non étatiques, notamment des organisations de la société civile, le secteur privé, des organisations de

consommateurs, le monde universitaire et des groupes de réflexion. À cet égard, la FAO travaille en partenariat avec les gouvernements et autres acteurs du développement aux niveaux mondial, régional et national, y compris les organismes ayant leur siège à Rome et d'autres institutions du système des Nations Unies, afin de mettre en place le cadre politique et institutionnel et les capacités nécessaires pour éliminer durablement la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

8. Au moyen du programme stratégique 1, la FAO aidera les acteurs gouvernementaux et non étatiques à travailler de manière plus coordonnée et plus ciblée afin de s'attaquer aux causes immédiates et profondes qui enferment les personnes souffrant de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans le cercle vicieux de la privation chronique (ODD 2, cibles 2.1 et 2.2) et, à l'aide de l'information des consommateurs sur la base de données scientifiques, elle contribuera à l'adoption de régimes alimentaires sains (ODD 3, cible 3.4).

Changement d'orientation

9. Le programme stratégique 1 mettra l'accent sur «toutes» les formes de malnutrition, pour faire en sorte qu'une attention suffisante soit accordée aux problèmes en pleine expansion du surpoids, de l'obésité et des maladies non transmissibles liées au régime alimentaire. En outre, il est fait explicitement référence à la nécessité de traiter les nouveaux effets du changement climatique, de l'urbanisation et de l'évolution des modèles alimentaires, qui est liée à la croissance des revenus et à la modification des styles de vie, sur la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé. On souligne aussi qu'il faut adopter une approche des systèmes alimentaires tenant compte de la nutrition, de manière à concentrer les échanges sur les politiques et l'action non plus sur la production mais sur les problèmes et les besoins des consommateurs en termes de nutrition et d'accès à des régimes alimentaires sains. Cette évolution nécessite également une participation plus active des acteurs du système alimentaire, en particulier le secteur privé et les organisations de consommateurs, mais aussi les législateurs et les organisations de la société civile. C'est maintenant énoncé de manière explicite dans le programme stratégique 1.

10. Conformément aux recommandations formulées par les comités techniques et les conférences régionales en 2016, on accordera une attention accrue à la promotion d'un programme visant des systèmes alimentaires tenant davantage compte de la nutrition. En s'appuyant sur les directives mondiales existantes, on s'attachera tout particulièrement à promouvoir les changements relatifs aux politiques et aux institutions, et à stimuler des investissements tenant compte de la nutrition dans les systèmes alimentaires et les secteurs qui sont importants pour la sécurité alimentaire et la nutrition, notamment l'agriculture, l'élevage, les forêts, les pêches et l'aquaculture, ainsi que la protection sociale et l'éducation. Les secteurs de la protection sociale et de l'éducation, lorsqu'ils sont envisagés de manière à contribuer à la réalisation des objectifs de nutrition et de sécurité alimentaire, sont des cibles importantes du programme stratégique 1. Lorsqu'elles sont liées à l'agriculture familiale (par exemple par l'intermédiaire de programmes scolaires portant sur l'alimentation et la nutrition et/ou de programmes d'achat publics), la protection sociale et l'éducation n'ont pas une incidence seulement sur les consommateurs pauvres mais peuvent aussi avoir des effets positifs sur la production et l'économie locales, ainsi que sur les habitudes alimentaires. Il s'agit d'un domaine de collaboration important avec le programme stratégique 3.

11. Une nouvelle importance est en outre donnée aux mécanismes de gouvernance, qui englobent les mécanismes de coordination et la collaboration avec des parties prenantes sur l'évaluation de l'économie politique des principaux problèmes qui entravent les progrès en vue de la traduction des politiques, des programmes et de la législation en résultats en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Il s'agit notamment de recentrer la stratégie du programme stratégique 1 sur la prise de décisions fondées sur des éléments factuels en ce qui concerne les analyses de la sécurité alimentaire et de la nutrition et leur utilisation, au-delà de la seule production de données ou de l'existence de systèmes d'information.

12. En outre, les retours des pays montrent que la faiblesse des capacités de mise en œuvre constitue un obstacle majeur pour les pays lorsqu'il s'agit de traduire les politiques, stratégies et

programmes en mesures et résultats concrets sur le terrain. La mise en œuvre efficace des cadres nationaux relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition nécessite une attribution de ressources financières suffisantes par les pays, ainsi que la mobilisation des ressources humaines et des compétences nécessaires. Cette question est traitée au moyen d'une modification fondamentale apportée au cadre de résultats de l'objectif stratégique 1: l'introduction d'une résultante supplémentaire (1.4) sur la mise en œuvre efficace des politiques, stratégies et programmes d'investissement.

Changement dans le cadre de résultats

13. Le changement d'orientation concernant toutes les formes de malnutrition est pris en compte dans les indicateurs d'ODD au niveau de l'objectif stratégique ainsi que dans les énoncés révisés des produits et des résultantes. Les trois indicateurs d'objectif stratégique existants sont complétés par deux autres indicateurs: la prévalence de l'émaciation et du surpoids chez les enfants de moins de 5 ans (ODD 2.2.2), et le taux de mortalité dû aux maladies non transmissibles (ODD 3.4.1). Comme le montre la figure concernant l'objectif stratégique 1, quatre des indicateurs d'objectif stratégique mesurent les progrès accomplis par rapport aux cibles 2.1 et 2.2 des ODD, et un indicateur d'objectif stratégique mesure les progrès accomplis par rapport à la cible 3.4 des ODD. Les indicateurs de résultante ont été en partie réorganisés en incluant un indicateur d'ODD pour mesurer les progrès réalisés en matière de financement de la mise en œuvre.

14. Concernant les résultantes, la précédente résultante 1.1 a été divisée en deux résultantes distinctes afin de mettre davantage l'accent sur la nécessité de se concentrer sur l'efficacité de la mise en œuvre, plutôt que sur la conception et l'élaboration, de nouvelles politiques et de nouveaux programmes pour assurer la sécurité alimentaire et traiter toutes les formes de malnutrition. Par conséquent, la nouvelle résultante 1.1 se concentre exclusivement sur les progrès réalisés sur le plan de l'engagement politique, notamment l'adoption de politiques, de stratégies, de programmes et de cadres juridiques en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, tandis que la nouvelle résultante 1.4 concerne la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de programmes d'investissement efficaces en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, l'accent étant mis sur l'allocation et l'utilisation des ressources et la mise en œuvre des capacités.

15. Les sept produits existants ont été réorganisés en conséquence. Ils continuent de mettre fortement l'accent sur l'optimisation des activités et l'établissement de partenariats aux niveaux régional et mondial en vue d'obtenir des résultats dans les pays, et sur le renforcement des capacités nécessaires et la mise en place d'un cadre politique et institutionnel plus porteur.

Résultantes et produits

16. Le cadre de résultats a été structuré autour de quatre résultantes étroitement liées et de sept produits nécessaires pour contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes.

Résultante 1.1 - Les pays ont pris des engagements politiques explicites afin d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition d'ici à 2030

17. Au titre de cette résultante, la FAO continuera de renforcer et d'approfondir sa contribution à divers processus d'action mondiaux, régionaux et nationaux afin de tirer parti de l'élan donné par le Défi Faim zéro, à l'instigation du Secrétaire général de l'ONU. Plus particulièrement, l'Organisation contribuera à la mise en œuvre du Programme 2030, de la Déclaration de Rome de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) et de son Cadre d'action.

18. Avec l'émergence du changement climatique et de l'urbanisation comme facteurs de plus en plus importants du fonctionnement des systèmes alimentaires, il importe que l'assistance apportée aux pays et aux organisations régionales soit aussi guidée par l'Accord de Paris sur le changement climatique et par les conclusions de la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21 de la CCNUCC), ainsi que par le Pacte de Milan sur les politiques alimentaires en milieu urbain et par la Conférence Habitat III des Nations

Unies. S'agissant du changement climatique, le travail mené dans le cadre du programme stratégique 1 se concentrera sur ce thème transversal en intégrant des considérations liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans les stratégies relatives au changement climatique et dans les contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN). La sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire des aliments et la nutrition dans les zones urbaines sont des domaines de collaboration étroite avec le programme stratégique 4.

19. En outre, la FAO aidera les gouvernements et les parties prenantes à renforcer leurs capacités en matière de conception, de formulation ou de mise en œuvre de cadres politiques, plans d'investissement, programmes et cadres juridiques visant à concrétiser le droit à une alimentation adéquate, en grande partie au moyen d'activités de plaidoyer et de facilitation du dialogue politique, d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités. La FAO évaluera et suivra aussi le niveau des investissements dans l'agriculture comme indicateur de l'engagement des gouvernements.

- *Produit 1.1.1:* Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées en vue de l'élaboration de cadres de politiques, de plans d'investissement et de programmes sectoriels et intersectoriels visant à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030.
- *Produit 1.1.2:* Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées en vue de l'élaboration et de l'application de cadres juridiques et de cadres des responsabilités visant la concrétisation du droit à une alimentation adéquate.

Résultante 1.2 - Les pays ont mis en œuvre des mécanismes inclusifs de gouvernance et de coordination pour éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030

20. Le changement relatif aux politiques et aux institutions, qui est le but de la résultante 1.1, est tributaire de l'efficacité des mécanismes de gouvernance existants et des processus politiques au moyen desquels les acteurs concernés et les parties prenantes des systèmes alimentaires interagissent et coordonnent leurs actions. La participation, la transparence, l'équité et l'obligation de rendre des comptes sont des principes fondamentaux. Ainsi, ces mécanismes de gouvernance conduiront à la mise en place de processus politiques inclusifs, transparents, responsables, fondés sur des éléments factuels et étayés par une législation adaptée et des institutions pleinement opérationnelles.

21. Une coordination stratégique entre les diverses parties prenantes est nécessaire afin d'assurer la cohérence des interventions en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, d'éviter les doubles emplois et les disparités entre les différents secteurs et les différentes parties prenantes, d'assurer la prise en compte de questions transversales (la parité hommes-femmes et le changement climatique notamment) et de stimuler l'échange d'idées et d'expériences. La représentation de la société civile et du secteur privé au sein de ces mécanismes de coordination est essentielle car la participation des parties prenantes contribue à l'obtention de résultats concrets et à l'amélioration de la reddition de comptes.

22. L'existence de mécanismes de coordination à parties prenantes multiples est essentielle mais n'est pas suffisante pour surmonter les obstacles d'importance critique qui, en matière de gouvernance, freinent la traduction des politiques et programmes en une situation améliorée de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Le renforcement des capacités des institutions et des parties prenantes visant à comprendre l'économie politique des problèmes d'une importance critique, à recenser les obstacles et à encourager les décideurs à les résoudre est aussi nécessaire pour améliorer la gouvernance. Parlementaires, médiateurs, autorités de protection des consommateurs, commissions des droits de l'homme et autres organes de contrôle peuvent jouer, en collaboration avec d'autres parties prenantes, un rôle fondamental dans la promotion du changement des comportements, afin d'améliorer la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

23. La FAO aidera les parties prenantes du secteur public et non gouvernementales à recenser des obstacles d'importance critique et à participer activement aux mécanismes mondiaux, régionaux ou

nationaux de gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Cet appui se présentera le plus souvent sous la forme d'activités de facilitation, de plaidoyer et d'utilisation des connaissances et de l'information.

- *Produit 1.2.1:* Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées en faveur de la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Résultante 1.3 - Les pays ont pris des décisions sur la base d'éléments factuels en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030

24. La réalisation des résultantes 1.1 et 1.2 repose sur une utilisation accrue d'éléments factuels transversaux par les décideurs lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, de la législation, des programmes et des plans d'investissement en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition. La FAO continuera d'encourager une compréhension commune des problèmes relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition, et de leurs solutions, sur la base d'une analyse rigoureuse et de données liées aux contributions issues des domaines pertinents (parité hommes-femmes, sécurité sanitaire des aliments et changement climatique). L'objectif est de faire en sorte que ces données et analyses éclairent la prise de décisions sur les politiques, la législation et les programmes sectoriels et intersectoriels, ainsi que sur l'allocation de ressources correspondante.

25. La FAO continuera aussi de promouvoir des méthodes et outils d'analyse et de suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition, ainsi que des effets probables des politiques et des programmes sur la sécurité alimentaire et la nutrition. On mettra plus l'accent sur l'appui apporté à l'utilisation des informations issues de divers secteurs susceptibles de contribuer directement ou indirectement à la sécurité alimentaire et à la nutrition qu'à la collecte de données primaires et à la création de nouvelles bases de données et de nouveaux systèmes d'information. La FAO aidera aussi les pays à utiliser les informations, analyses et recommandations issues du suivi des mesures et des résultats de leurs cadres relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition, qui prévoient le renforcement des capacités de suivi et d'évaluation de l'incidence des politiques, stratégies et programmes d'investissement. Cela sera particulièrement important dans le cadre de l'appui apporté au pays en vue de la mise en œuvre et du suivi du Programme 2030.

26. Il est souvent difficile de travailler sur la sécurité alimentaire et la nutrition car il s'agit d'un domaine où les informations sont éparses et parcellaires, voire inexistantes. On manque aussi d'informations sur les contributions et les mesures prises dans les différents secteurs et par les différentes parties prenantes en vue d'atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition ou ce sont les capacités d'analyse et d'utilisation des informations disponibles qui font défaut pour éclairer les politiques et les programmes. Au titre de la résultante 1.3, la FAO relèvera ces défis en s'appuyant sur les systèmes d'information existants pour contribuer à promouvoir l'échange d'informations intersectorielles pertinentes sur la sécurité alimentaire et la nutrition et pour renforcer les capacités d'analyse des données, statistiques et informations essentielles afin d'encourager une compréhension commune des problèmes relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition, ainsi que leur résolution.

- *Produit 1.3.1:* Les capacités des gouvernements et des parties prenantes en matière d'analyse de l'insécurité alimentaire et de toutes les formes de malnutrition, ainsi que de la contribution des différents secteurs et parties prenantes à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030, sont renforcées.
- *Produit 1.3.2:* Les capacités des gouvernements et des parties prenantes en matière de *suivi et d'évaluation des politiques*, des programmes et de la législation ayant trait à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030 sont renforcées.

Résultante 1.4 - Les pays ont mis en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes d'investissement efficaces en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030

27. On estime que l'élimination de la faim nécessite un investissement supplémentaire de 267 milliards d'USD par an. Une redistribution des revenus est nécessaire au sein des pays et entre eux, compte tenu des difficultés de financement que les pays à faible revenu devraient continuer de connaître. Il faut collaborer avec les ministères des finances et de la planification afin de recenser les possibilités de mobilisation d'investissements supplémentaires, de sources tant publiques que privées. Les pays à faible revenu devraient collaborer avec les organismes internationaux de coopération financière, y compris les institutions financières internationales, les banques régionales de développement et les donateurs.

28. Les retours des pays et la première évaluation des résultantes menée par la FAO montrent que l'allocation de ressources insuffisantes et le manque de capacités de mise en œuvre continuent d'être les principaux obstacles à la traduction des cadres relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition (politiques, investissements et cadre légal) en mesures concrètes. Le Programme 2030 met en particulier l'accent sur la nécessité d'une mise en œuvre efficace: *«les pays s'engagent à œuvrer sans relâche pour que ce Programme soit appliqué dans son intégralité d'ici à 2030.»*

29. Pour que leurs cadres relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition soient exécutés de manière efficace, les pays doivent allouer des ressources financières suffisantes et mobiliser les ressources humaines et les capacités nécessaires. Ils doivent aussi faire en sorte que les capacités organisationnelles de leurs institutions soient renforcées afin de contribuer à l'obtention des résultantes relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

30. Le rôle de la FAO consistera à aider les pays à renforcer les institutions engagées dans la mise en œuvre de ces actions en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition au moyen du renforcement des capacités humaines et organisationnelles, à évaluer les besoins de financement pour éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes, et à accroître la mobilisation de ressources.

- *Produit 1.4.1:* Les capacités des gouvernements et des parties prenantes en matière d'allocation et d'utilisation de ressources financières en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030, sont renforcées.
- *Produit 1.4.2:* Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées en vue de la valorisation des ressources humaines et organisationnelles dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Programme stratégique 2: Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables

Contexte

31. Le principal défi relevé par l'objectif stratégique 2 est l'amélioration durable de la productivité de l'agriculture, des forêts et des pêches, ainsi que les services connexes, tandis que la pression est de plus en plus forte sur les ressources naturelles, en raison de l'exacerbation de la concurrence autour des ressources naturelles, de la dégradation de l'environnement et du changement climatique.

32. Les systèmes de production agricole intensifs, qui visent à répondre aux besoins en aliments, en bois et en fibres, ont un coût élevé pour la société et l'environnement. Au cours des cinquante dernières années, les progrès accomplis dans le secteur agricole ont eu des incidences néfastes sur la base de ressources naturelles. Il s'agit notamment du recul des forêts et de la dégradation des terres, de l'appauvrissement de la diversité biologique et de la perte d'habitats riches d'une flore et d'une faune très diversifiées, ainsi que leurs services écosystémiques. Il faut aussi citer les effets négatifs de facteurs externes engendrés par les pratiques de production, notamment la pollution des bassins versants par des éléments chimiques et des fertilisants, l'utilisation excessive de l'eau, la disparition

des zones humides, le déclin de la fertilité des sols, l'incidence des pesticides sur la santé humaine et environnementale, la résistance aux antibiotiques et les émissions de gaz à effet de serre dues à l'utilisation d'engrais et de combustibles fossiles pour les machines et une mécanisation intense. La situation est analogue en ce qui concerne les pêches et la production de poisson: la forte demande de produits de la pêche a entraîné une surexploitation des stocks et une aquaculture intensive, qui répondent aux besoins d'un marché en pleine croissance et ont une incidence croissante sur l'environnement.

33. L'agriculture, les forêts et les pêches font face à de nombreux défis: améliorer la production, la productivité et la qualité nutritionnelle des aliments, réduire leur incidence sur l'environnement, assurer la prestation de services écosystémiques à long terme, développer des systèmes de production plus résilients et mieux adaptés au changement climatique et fournir des conditions de vie décente aux populations rurales. La nature de ces défis et l'ampleur de leurs effets varient d'une région à l'autre, en particulier dans celles où des milieux naturels fragiles sont vulnérables aux chocs, comme les petits États insulaires en développement (PEID). Pour relever ces défis, il faut conjuguer divers systèmes agricoles aux niveaux des exploitations et des paysages, notamment des systèmes mixtes, multiples ou intégrés, et élargir l'éventail des espèces et leur diversité génétique (variétés de plantes, races d'élevage, poissons et autres animaux aquatiques adaptés aux conditions locales). Les stratégies de développement agricole tendent toutefois à se concentrer exclusivement sur l'accroissement de la production et de la productivité et ne font pas suffisamment cas de leur incidence sur les ressources naturelles, les biens et les services écosystémiques ou encore sur les multiples produits et services que la production agricole peut et devrait fournir, y compris les avantages environnementaux et sociaux.

34. Compte tenu de la pression accrue qui est exercée sur les ressources naturelles dans un nombre croissant de régions, de nouveaux mécanismes de gouvernance plus efficaces sont nécessaires pour faire face à des liens complexes et à une concurrence croissante. Il faudra aussi que les politiques et mécanismes de gouvernance tiennent compte de multiples objectifs sociaux, économiques, nutritionnels et environnementaux souvent contradictoires, et que les programmes de développement agricole soient adaptés en conséquence. Des approches intégrées, intersectorielles et cohérentes, notamment axées sur les paysages, les territoires, les systèmes du patrimoine agricole, l'agroécologie, les écosystèmes et/ou les filières, sont nécessaires, afin de faire évoluer les politiques et les pratiques de manière durable. Lorsqu'elles sont mises en œuvre, de telles approches contribuent à optimiser la gestion des ressources en vue d'assurer la sécurité alimentaire et la nutrition en fonction d'objectifs de développement souvent antagonistes, et répondent aux attentes de la société à court, moyen et long termes. En outre, l'agriculture, les forêts et les pêches durables offrent un potentiel considérable aux fins du renforcement de la résilience face au changement climatique, de l'adaptation à ses effets et de leur atténuation. Ces approches intégrées doivent placer les communautés agricoles au centre des évolutions et des innovations.

Programme stratégique visant à rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables (PS 2)

35. Afin de relever les défis fondamentaux énoncés précédemment, il faut promouvoir des initiatives, le dialogue et la collaboration intersectoriels, et renforcer les mécanismes et instruments de gouvernance internationaux et nationaux relatifs à l'agriculture durable, l'accent étant plus particulièrement mis sur le renforcement des capacités institutionnelles.

36. Le programme stratégique 2 se concentrera sur l'accroissement durable de la production et de la productivité et abordera les enjeux du changement climatique et de la dégradation de l'environnement en ce qui concerne l'agriculture, les forêts et les pêches, dans le cadre des vastes systèmes alimentaires sur lesquels portent conjointement les cinq programmes stratégiques. L'approche sera la suivante:

- a) l'accent étant mis sur l'égalité des sexes, aider les producteurs – partenaires essentiels – à devenir des acteurs du changement et de l'innovation, en leur permettant d'augmenter leur production et leur productivité de façon durable; Il s'agit notamment de réduire les pertes avant et après la récolte, d'assurer une base alimentaire et nutritionnelle plus variée, de définir,

préservé, promouvoir et soutenir la biodiversité agricole d'importance mondiale et locale (Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial - SIPAM)², de prévenir la déforestation et la dégradation des terres et de gérer l'évolution de la base de ressources naturelles et du climat au moyen de l'agroécologie et des biotechnologies;

- b) aider les gouvernements à créer des environnements porteurs, y compris à élaborer des politiques, plans d'investissement, programmes et mécanismes de gouvernance propices en matière d'agriculture, d'exploitation forestière et de pêches durables, et faire face au changement climatique et à la dégradation environnementale d'une manière transversale, intégrée et participative;
- c) aider les gouvernements à renforcer la mise en œuvre des politiques, y compris par l'intermédiaire d'instruments internationaux et régionaux en rapport avec l'agriculture, les forêts et les pêches;
- d) promouvoir l'utilisation des connaissances et des informations à l'appui de la prise de décisions fondées sur des éléments factuels. Il s'agira notamment d'aider les pays à suivre les ODD.

37. Le Programme stratégique 2 sera axé sur les cinq principes pour une agriculture et une alimentation durables, qui concilient les dimensions sociales, économiques et environnementales de la durabilité: i) améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources au moyen de systèmes de production pluridirectionnels qui remplissent simultanément des fonctions écologiques, économiques et sociales; ii) gérer les ressources naturelles et les écosystèmes de manière durable; iii) protéger et améliorer les moyens d'existence ruraux et le bien-être social; iv) renforcer la résilience des personnes, des communautés et des écosystèmes; et v) promouvoir une gouvernance novatrice, efficace et responsable des systèmes naturels et humains. Une attention particulière sera accordée à la parité hommes-femmes et à la nutrition dans les quatre résultantes fondamentales.

38. Au titre du programme stratégique 2, la FAO collaborera avec les pays pour qu'ils atteignent les cibles fixées dans les ODD 2, 6, 13, 14 et 15, qui sont explicitement énoncés au moyen de douze indicateurs au niveau de l'objectif stratégique et de quatre indicateurs au niveau des résultantes. Ces indicateurs permettront de mesurer la productivité, la dégradation de l'environnement et le changement climatique par secteur, ainsi que la conservation des ressources génétiques.

Changement d'orientation

39. Le principal changement d'orientation consiste à recentrer trois domaines essentiels afin i) de répondre au besoin d'augmenter la productivité de manière durable dans tous les secteurs agricoles; ii) de faire face à l'incidence du changement climatique en renforçant la résilience pour favoriser l'adaptation et l'atténuation; et iii) de restaurer les écosystèmes et d'éviter la dégradation de l'environnement et l'appauvrissement de la biodiversité.

Changement dans le cadre de résultats

40. Le changement d'orientation est pris en compte dans les 12 indicateurs des ODD au niveau de l'objectif stratégique ainsi que dans les énoncés des résultats et des résultantes. Comme indiqué dans le cadre de résultats pour l'OS 2, les indicateurs des ODD au niveau de l'objectif stratégique mesurent les progrès accomplis par rapport à trois cibles de l'ODD 2, une cible de l'ODD 6, deux cibles de l'ODD 14 et trois cibles de l'ODD 15.

41. Les quatre résultantes ont été restructurées en procédant à de profonds changements d'orientation.

- a) La *résultante 2.1* est centrée sur l'amélioration de la productivité de manière durable tout en faisant face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement. Des progrès seront réalisés en adoptant des systèmes de production et des pratiques durables qui favorisent

² Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM).

l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets et évitent la dégradation des ressources naturelles. Les six indicateurs ont été réduits au nombre de trois, dont un indicateur des ODD.

- b) La *résultante 2.2*, qui mettait précédemment l'accent sur l'examen des politiques et l'analyse des mécanismes de gouvernance, a été réorientée et s'intéresse désormais à l'élaboration de politiques et de programmes de développement ainsi qu'à l'investissement et la gouvernance pour obtenir un accroissement durable de la productivité dans l'agriculture, les forêts et les pêches tout en tenant compte du rôle central de la lutte contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement. Les progrès seront mesurés par un indicateur.
- c) La *résultante 2.3*, qui se limitait à l'adoption ou l'approbation d'instruments internationaux choisis, va désormais plus loin en visant l'amélioration de la mise en œuvre des politiques et des instruments internationaux. Elle incorpore la dimension « gouvernance » de la précédente résultante 2.2 afin de contribuer à intégrer de manière efficace l'agriculture, les forêts et les pêches dans les mécanismes de gouvernance internationaux. Cette contribution sera mesurée par quatre indicateurs dont trois sont des indicateurs liés aux ODD.
- d) La *résultante 2.4* ne se limite plus à la génération et la diffusion de données et de statistiques et accorde une plus grande attention à la promotion de l'utilisation des données, des outils d'analyse et des produits de la connaissance dans le processus décisionnel. Les progrès seront mesurés par un indicateur.

42. Ces changements ainsi que l'expérience acquise au cours de la période 2014-2017 ont entraîné une reformulation et un regroupement importants des produits pour 2018-2021.

Résultantes et produits

43. Le cadre de résultats a été structuré autour de quatre résultantes liées entre elles et de huit produits nécessaires à la promotion de la transition vers des secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches plus productifs et plus durables.

Résultante 2.1 - *Les pays ont adopté des pratiques visant à améliorer de manière durable la productivité tout en faisant face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches*

44. L'adoption de systèmes et de pratiques de production en faveur d'une agriculture, de forêts et de pêches durables constitue une résultante cruciale et à long terme au niveau des pays. Cette résultante aide les producteurs – agriculteurs, pasteurs, pêcheurs et utilisateurs des forêts – à adopter des systèmes et des pratiques de production plus durables, afin d'accroître leur production et la productivité, d'améliorer leurs moyens d'existence et de s'adapter au changement climatique de manière viable. Pour cette raison, la participation des agriculteurs, des pasteurs, des pêcheurs et des habitants des forêts est essentielle, l'accent étant mis sur l'égalité hommes-femmes dans la définition des pratiques durables, car ils connaissent bien les obstacles qui se présentent sur le terrain et les possibilités offertes, et peuvent de ce fait contribuer à la définition des priorités et à la mise au point de technologies. La recherche et la mise au point de technologies peu coûteuses nécessiteront de solides partenariats entre les organisations techniques et les organismes d'investissement. En outre, les capacités nationales et locales seront renforcées en vue d'appuyer la promotion de pratiques durables et la mise au point de technologies et d'innovations, ainsi que leur adoption à plus grande échelle. Les pratiques durables novatrices et/ou les systèmes de production durable seront évalués au moyen des cinq principes pour une alimentation et une agriculture durables, qui représentent l'approche adoptée par la FAO. On procédera de même à l'évaluation socioéconomique des systèmes de production.

45. La FAO aidera les pays à renforcer les capacités des institutions visant à promouvoir l'adoption de pratiques intersectorielles en faveur d'un accroissement durable de la production, en tenant compte du changement climatique et de la dégradation de l'environnement.

- *Produit 2.1.1*: Des pratiques et des technologies novatrices ont fait l'objet de projets pilotes, ont été testées et ont été appliquées à plus grande échelle par des producteurs, en vue d'un

accroissement durable de la productivité et d'une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.

- *Produit 2.1.2:* Les capacités des institutions sont renforcées de sorte que soit promue l'adoption de pratiques plus intégrées et intersectorielles qui permettent d'accroître durablement la production, et d'apporter une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.

Résultante 2.2 - *Les pays ont élaboré ou amélioré des politiques et des mécanismes de gouvernance en faveur d'une production durable et d'une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches*

46. Cette résultante met l'accent sur la prise en compte des enjeux de la durabilité, de la productivité, du changement climatique et de la dégradation de l'environnement au niveau des politiques d'une manière plus intégrée et plus intersectorielle. Les priorités suivantes ont été retenues afin d'y contribuer: mettre au point et formuler des politiques, y compris des stratégies d'investissement, renforcer la planification et la mobilisation de ressources afin de faciliter la transition vers une agriculture, des forêts et des pêches durables, et faciliter les échanges multipartites sur les politiques et les plateformes intersectorielles, afin de sensibiliser et de parvenir à un consensus, en particulier en ce qui concerne l'appui apporté aux pays dans la réalisation des ODD de façon cohérente. On mettra en avant les éléments principaux pour un changement en profondeur vers une alimentation et une agriculture durables dans le cadre du Programme 2030, à savoir: i) la prise en charge et la direction par les pays; ii) des approches intégrées et intersectorielles et la cohérence des politiques; iii) des stratégies et partenariats à parties prenantes multiples; iv) l'adéquation des investissements publics et privés; et v) la priorité donnée aux interventions dont on peut mesurer les résultats.

47. Plus particulièrement, la FAO aidera les pays à élaborer des politiques et des programmes et renforcera les capacités des gouvernements afin de faciliter les échanges intersectoriels en faveur de stratégies plus intégrées concernant l'agriculture, les forêts et les pêches durables, en tenant compte du changement climatique et de la dégradation de l'environnement.

- *Produit 2.2.1:* Des politiques, des stratégies et des programmes d'investissement sont formulés à l'appui d'une agriculture, de forêts et de pêches durables, et d'une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.
- *Produit 2.2.2:* Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées afin de faciliter les échanges intersectoriels sur les politiques, en vue de l'élaboration de stratégies plus intégrées en matière d'agriculture, de forêts et de pêches durables, compte tenu du changement climatique et de la dégradation de l'environnement.

Résultante 2.3 - *Les pays ont amélioré la mise en œuvre des politiques et instruments internationaux en faveur d'une agriculture, de forêts et de pêches durables*

48. Cette résultante met l'accent sur la mise en œuvre des politiques, notamment en améliorant la coordination intra et intersectorielle, la collaboration avec la société civile et le secteur privé, ainsi que l'adaptation des cadres juridiques et des mesures d'incitation pour promouvoir une agriculture, des forêts et des pêches durables. Elle porte également sur la mise en œuvre des instruments et des accords régionaux et internationaux pertinents. Les priorités retenues en vue d'y contribuer sont les suivantes: aider les pays à mettre en œuvre des politiques et à suivre leur exécution, y compris les instruments internationaux liés aux objectifs visant à rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus durables, et assurer une meilleure intégration des questions s'y rapportant dans les mécanismes de gouvernance internationaux liés à la mise en œuvre du Programme 2030, à l'Accord de Paris adopté dans le cadre de la CCNUCC³ et aux programmes sur la diversité biologique et sur l'environnement et autres mécanismes et instruments relevant de la responsabilité de la FAO.

³ Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

49. La FAO aidera les pays à intégrer de manière efficace l'agriculture, les forêts et les pêches dans les mécanismes de gouvernance nationaux et internationaux et les moyens permettant d'améliorer l'exécution, en particulier en relation avec le Programme 2030, l'Accord de Paris, la Convention sur la diversité biologique et d'autres programmes et instruments relatifs à l'environnement relevant de la responsabilité de l'Organisation. Elle les aidera aussi à renforcer les capacités des institutions d'exécution.

- *Produit 2.3.1:* Un appui est fourni en faveur d'une intégration efficace de l'agriculture, des forêts et des pêches dans les mécanismes de gouvernance internationaux, en particulier ceux qui concernent le Programme 2030, le changement climatique, la biodiversité et la désertification, ainsi que les programmes et instruments relatifs à l'environnement relevant de la responsabilité de l'Organisation.
- *Produit 2.3.2:* Les capacités des institutions sont renforcées en vue de la mise en œuvre de politiques et d'instruments internationaux qui encouragent une production durable et permettent de faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.

Résultante 2.4 - *Les pays ont pris des décisions fondées sur des éléments factuels en faveur d'une agriculture, de forêts et de pêches durables, tout en répondant au changement climatique et à la dégradation de l'environnement*

50. La FAO aidera les pays à prendre des décisions fondées sur des éléments factuels en ce qui concerne la gestion des systèmes de production et des ressources naturelles, à l'appui de la transition vers une agriculture durable. Les priorités retenues en vue de contribuer à cette résultante sont les suivantes: i) renforcer les capacités en matière de statistiques et d'informations géospatiales, et informations qualitatives à l'appui de l'analyse de la portée, de la qualité, de l'utilisation et de la capacité productive des terres, des ressources en eau, des océans et des eaux intérieures; ii) évaluer les effets de l'agriculture, des forêts et des pêches sur ces ressources; iii) suivre les variables relatives au climat et évaluer de quelle manière certaines pratiques permettent d'améliorer la production et la productivité agricoles tout en s'adaptant au changement climatique; iv) appuyer la fourniture de produits stratégiques élaborés aux niveaux mondial et régional et axés sur les connaissances (données, informations, outils et analyses), pour qu'ils soient utilisés par les institutions nationales et régionales afin de prendre des décisions fondées sur des éléments factuels. L'utilisation du cadre proposé par les principes pour une agriculture et une alimentation durables permettra d'appuyer la mise en œuvre des aspects des ODD relatifs à l'agriculture, aux forêts et aux pêches durables auxquels l'objectif stratégique 2 contribuera. Il s'agira aussi d'aider les pays membres à suivre les indicateurs relatifs aux ODD.

51. La FAO élaborera des produits stratégiques axés sur les connaissances qui tiennent compte des enjeux régionaux ou mondiaux, en y intégrant des données sur la production durable, le changement climatique et la dégradation de l'environnement, et renforcera les capacités des institutions en matière de collecte des données et de production d'éléments factuels à l'appui de la prise de décisions dans les domaines susmentionnés, y compris les ODD concernés.

- *Produit 2.4.1:* Des produits stratégiques de connaissances, portant sur des questions régionales ou mondiales et comportant des données sur la production durable, le changement climatique et la dégradation de l'environnement, ont été mis au point.
- *Produit 2.4.2:* Les capacités des institutions sont renforcées en faveur de la collecte, de l'analyse et de la communication de données étayant la prise de décisions en matière de production durable, de changement climatique et de dégradation de l'environnement, y compris les ODD pertinents.

Programme stratégique 3: Réduire la pauvreté rurale

Contexte

52. Le défi auquel le monde est confronté pour atteindre l'ODD 1, à savoir éliminer la pauvreté sous toutes ses formes, est d'une ampleur considérable: plus de 2,1 milliards de personnes vivent toujours dans la pauvreté, dont environ 900 millions dans l'extrême pauvreté, et près de la moitié d'entre elles se trouvent dans des zones de conflits, ce qui signifie qu'il faut s'attaquer à la pauvreté à travers tout le continuum aide humanitaire/développement. De grands progrès ont été obtenus en matière de réduction de la pauvreté au cours des dernières décennies, sur la base du seuil de pauvreté absolue, mais ils n'ont pas profité à tous de manière équitable. Même dans les pays où la pauvreté a reculé dans son ensemble, les plus pauvres sont restés à la traîne. Les inégalités restent omniprésentes entre classes économiques, zones rurales et zones urbaines, régions, groupes ethniques et hommes et femmes. Une croissance durable et rapide est certes nécessaire mais elle n'est pas suffisante pour réduire à elle seule la pauvreté.

53. Dans de nombreux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, en particulier en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, la croissance démographique progresse à un rythme plus rapide que celle de la création d'emplois dans l'ensemble de l'économie. Le chômage est une conséquence du manque de perspectives économiques, d'un accès insuffisant aux ressources productives et d'un défaut de compétences. Les migrations sont une composante historique du développement économique, de la transformation structurelle de l'agriculture et de l'évolution des zones rurales. Au cours des prochaines décennies, le phénomène des migrations forcées va toutefois s'intensifier, tant à l'intérieur des pays que d'un pays à l'autre, du fait de l'augmentation de la population mondiale, de la mondialisation, du changement climatique et des conflits sur le plan politique. La gestion des flux migratoires exigera des efforts supplémentaires: il faudra notamment s'attaquer à leurs causes profondes et améliorer l'accès à la protection sociale et aux possibilités d'emplois dans les pays d'origine et de destination.

54. La croissance démographique se traduit aussi par l'intensification de la concurrence qui s'exerce sur les rares ressources, très probablement au détriment des plus pauvres. Le changement climatique va probablement faire peser de plus grands risques sur la production et réduire la productivité agricole au fil du temps, du fait de la hausse des températures et d'un nombre croissant de phénomènes météorologiques extrêmes et imprévisibles, ainsi que de catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes et intenses, qui auront à leur tour des incidences négatives plus marquées sur les ruraux pauvres qui dépendent des ressources naturelles pour leurs moyens d'existence et sont moins en mesure de faire face aux risques et de s'en sortir. La nature et la portée de ces risques variera d'une région à l'autre et certaines seront plus touchées que d'autres, par exemple les PEID. Tous ces défis ne rendent pas seulement les pauvres plus vulnérables, ils exposent aussi les personnes plus aisées au risque de tomber dans la pauvreté.

Programme stratégique pour la réduction de la pauvreté rurale (PS 3)

55. Le programme stratégique 3 suit une approche améliorée qui prend en considération le large éventail des ménages ruraux pauvres, propose des stratégies différenciées visant à améliorer leurs moyens d'existence et leur autonomisation et s'attaque aux vulnérabilités afin de surmonter les difficultés liées aux chocs climatiques et à la transformation structurelle en cours. Une typologie simplifiée des ménages pauvres dans les pays à faible revenu, organisée autour de l'accès aux ressources naturelles et du potentiel productif, est utilisée pour élaborer des approches adaptées au contexte. L'accent est mis sur les ménages dont les principales activités productives et d'extraction reposent sur les ressources naturelles, notamment les agriculteurs, les éleveurs, les pasteurs et les pêcheurs (c'est-à-dire les ménages agricoles). Cette approche permet de définir des voies adaptées à chaque contexte pour sortir de la pauvreté, compte tenu d'un certain nombre de facteurs comme l'implantation géographique et le dynamisme du marché (périurbain, intermédiaire, arrière-pays), les conditions agroclimatiques, l'accès aux ressources naturelles, aux technologies et à l'information, l'existence d'infrastructures rurales, les cadres institutionnels, les caractéristiques des ménages (sexe,

appartenance ethnique, taux de dépendance), la propension des catastrophes naturelles ou d'origine humaine et l'économie politique.

56. Il a été démontré, en particulier dans les pays à faible revenu, que l'investissement dans le secteur agricole, et notamment dans la petite agriculture, contribue davantage à la réduction de la pauvreté que l'investissement dans d'autres secteurs. C'est en effet la voie la plus directe pour obtenir des avantages économiques des terres et du travail, les principales ressources des ruraux pauvres. L'investissement dans l'agriculture ne suffit toutefois pas pour parvenir à la réduction de la pauvreté rurale. Pour réduire la pauvreté rurale, il faut adopter une approche multisectorielle élargie qui tient compte de la croissance économique dans son ensemble et du rôle que l'agriculture joue dans le développement et la transformation structurelle de l'économie. Il faut aussi mettre l'accent sur la *mise en place d'un environnement propice* à la résolution des problèmes qui se présentent sous de multiples formes et dans divers secteurs, y compris les nouvelles tendances qui se dessinent dans le paysage mondial. En outre, la réduction de la pauvreté ne sera possible que si le problème de la pauvreté est placé au premier rang des priorités politiques. Compte tenu des multiples voies qui peuvent être suivies pour sortir de la pauvreté et des nombreux éléments à envisager à cette fin, une approche de la pauvreté à la fois large, multisectorielle et composée de stratégies différenciées est nécessaire pour parvenir à réduire la pauvreté rurale. Cet ensemble de politiques doit favoriser une transformation inclusive et structurelle du monde rural et la croissance économique, en permettant aux pauvres (y compris les agriculteurs familiaux et les petits exploitants) de participer réellement à l'activité économique et d'en tirer de véritables avantages tout en s'attaquant aux causes profondes des migrations.

57. La protection sociale peut jouer un rôle fondamental dans la réduction de la vulnérabilité en aidant les ménages à gérer les risques et les crises et, s'agissant de la facilitation de la transition économique, en octroyant un revenu minimum aux plus pauvres (comme filet de sécurité) pour les aider à accéder progressivement à des emplois et à des possibilités de création de revenus en assouplissant les obstacles en matière d'assurances et de crédit (par exemple au moyen de transferts en espèces ou en actifs et de subventions ciblées). La protection sociale joue un rôle plus important pour les personnes qui vivent dans la pauvreté extrême et pour les pauvres qui disposent de peu de possibilités de création de revenus.

58. Les peuples autochtones, qui sont souvent les plus pauvres d'entre les pauvres et doivent faire face à des processus historiques de marginalisation, nécessiteront une attention particulière et la formulation de politiques qui s'attaquent spécifiquement aux défis auxquels ils sont confrontés et intègrent leur vision du monde et leur participation. Parvenir à l'égalité hommes-femmes continue d'être un objectif primordial et se traduit par un vaste champ d'activités visant à lever les obstacles liés au sexe pour sortir de la pauvreté rurale dans l'agriculture, y compris au moyen de possibilités d'emploi et de la protection sociale et grâce à une représentation accrue dans l'espace institutionnel et un plus grand rôle dans la prise de décision.

59. Le champ de ce qui est nécessaire ne se limite pas, loin s'en faut, au mandat et aux compétences de la FAO. À cet égard, les partenariats avec les institutions financières internationales, par exemple la Banque mondiale et les banques régionales de développement, et avec le FIDA sont fondamentaux pour avoir un impact à grande échelle, tout comme le renforcement des activités conjointes avec les organismes du système des Nations Unies, notamment le PNUD, le PAM, ONU-Femmes, l'OIT, l'OIM et l'UNICEF⁴.

60. Dans le cadre du programme stratégique 3, la FAO collaborera avec les pays et d'autres partenaires du développement d'une façon coordonnée et ciblée afin de contribuer à la création d'un environnement propice pour s'attaquer à la pauvreté, accéder à des ressources productives, aider les pays à formuler, évaluer et transposer à plus grande échelle des stratégies et politiques en faveur des pauvres (cibles des ODD 1, 2, 10 et 14), et créer des revenus et des emplois décents en mettant

⁴ Fonds international de développement agricole (FIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

l'accent sur la jeunesse et la protection sociale (cibles de l'ODD 8) et sur l'égalité hommes-femmes (cible de l'ODD5).

Changement d'orientation

61. Afin de réaliser l'objectif stratégique 3, on s'efforcera de tenir compte de l'économie politique de la réduction de la pauvreté rurale en mettant davantage l'accent sur les activités liées aux politiques, la sensibilisation, la participation des parties prenantes et les partenariats.

62. Les liens étroits entre les domaines concernés – en particulier la protection sociale – seront renforcés, en tirant parti d'une approche territoriale/multisectorielle de la réduction de la pauvreté, y compris les liens avec la gestion durable des ressources naturelles. L'accent sera mis sur les interactions spécifiques qui existent entre la protection sociale et la sécurité alimentaire, la gestion des ressources naturelles et l'action humanitaire. Les questions transversales comme les migrations et le changement climatique sont aussi mieux intégrées dans la structure de la résultante, ce qui permet de reconnaître la nécessité de se pencher sur leur relation à double sens (cause/effet) avec la pauvreté. Des liens étroits ont été établis entre le programme stratégique 3 et le programme stratégique 5 afin de mieux s'attaquer aux causes profondes des migrations et d'ajuster en permanence l'action de la FAO dans le continuum développement/aide humanitaire. S'agissant de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets, l'accent sera mis sur la préservation des moyens d'existence et de la productivité agricoles, ainsi que sur des filets de sécurité pour les ruraux pauvres, afin de leur permettre de sortir progressivement de la pauvreté et d'accéder à des possibilités d'emplois plus durables et décentes.

63. Les résultantes mettent davantage l'accent sur les multiples voies qui permettent de sortir de l'extrême pauvreté dans le contexte agricole et sur les processus de transformation rurale. À cet égard, on se concentrera davantage sur les politiques multisectorielles de développement rural, en termes d'appui à une diffusion à plus grande échelle et de mobilisation d'autres acteurs, et sur les connaissances, statistiques et éléments factuels qui permettent d'élaborer et de mener des interventions efficaces. Ces questions importantes en vue de la réalisation de l'ODD 1 dans le contexte du changement climatique et d'une accélération des migrations forcées n'avaient pas été suffisamment formulées dans les résultantes précédentes de l'objectif stratégique 3.

64. Tirer parti des activités de la FAO en faveur de la réduction de la pauvreté, tout en assurant la sécurité alimentaire, la nutrition et la durabilité environnementale, est d'une importance fondamentale au vu de l'ambition mondiale d'éliminer la pauvreté. Le défi consiste à rendre le processus de transformation structurelle, agricole et rurale en cours dans les pays à faible revenu favorable aux pauvres et plus inclusif, y compris les agriculteurs familiaux et les petits exploitants, et à faire du capital humain un élément fondamental de la création d'emplois plus productifs et de meilleures conditions de vie.

Changements dans le cadre de résultats

65. Le changement d'orientation est pris en compte dans les neuf indicateurs des ODD au niveau de l'objectif stratégique, ainsi que dans les énoncés révisés des produits et des résultantes. Les indicateurs précédents d'objectif stratégique ont été remplacés par des cibles et des indicateurs d'ODD qui mesurent le niveau de la pauvreté, l'accès aux services de base et les droits fonciers, ainsi que les revenus et l'emploi décent, y compris les aspects liés au travail des enfants. Les indicateurs de résultantes ont été réorganisés en partie, en incluant sept indicateurs d'ODD pour mesurer les progrès des pays en ce qui concerne le degré d'application des cadres de politiques qui protègent les droits d'accès des pêcheurs artisanaux, l'accès équitable des femmes à la propriété foncière, la proportion de la population couverte par les systèmes de protection sociale et le niveau des dépenses publiques pour la mise en œuvre des politiques.

66. Une nouvelle résultante, la quatrième, est proposée pour mesurer les politiques, stratégies et programmes multisectoriels qui tiennent compte de l'égalité des sexes et visent à réduire la pauvreté

(résultante 3.4), tandis que la formulation des résultantes 3.1, 3.2 et 3.3 a été affinée afin que les énoncés soient mieux ciblés et plus clairs.

- a) La *résultante 3.1* s'intéresse désormais plus spécifiquement à la dimension d'autonomisation tandis que l'accent mis sur l'élimination des obstacles aux moyens de production, services et connaissances, ainsi qu'à l'accès aux marchés pour les ruraux pauvres est considéré de façon plus globale. Une priorité accrue est donnée à l'exploitation des possibilités offertes par l'agriculture, les pêches et les forêts pour réduire la pauvreté en prêtant une attention particulière au défi posé par le changement climatique.
- b) La *résultante 3.2* demeure en grande partie inchangée mais une certaine importance est accordée à la facilitation de la diversification des revenus dans le contexte des transformations des zones rurales et de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets, à l'intégration plus poussée des pauvres ruraux dans des filières et marchés spécifiques, et à une modification de l'intitulé pour mieux mettre en valeur le rapprochement avec l'OIT.
- c) La *résultante 3.3* est ajustée pour tenir compte du resserrement des liens dans le PS 3 et avec les PS 1, 2 et 5. Elle élargit ainsi son champ d'application et vise à développer les systèmes de protection sociale dans les zones rurales, y compris la protection sociale tenant compte de la nutrition, les systèmes de protection sociale axés sur le renforcement de la résilience dans des contextes humanitaires et la recherche de meilleures synergies avec la gestion de l'agriculture et des ressources naturelles.
- d) La nouvelle *résultante 3.4* met l'accent sur le renforcement des capacités nationales à mettre en place des politiques, stratégies et programmes multisectoriels tenant compte de l'équité entre les sexes et axés sur la réduction de la pauvreté. La FAO aidera les pays à relever le défi de l'ODD 1 dans le contexte du changement climatique et des migrations, en promouvant et en appuyant des approches multisectorielles de la réduction de la pauvreté qui tiennent compte des stratégies différenciées offrant des voies multiples pour sortir de la pauvreté. Cette résultante inclut également la génération de données factuelles, de connaissances et de statistiques connexes, ainsi que la conduite d'évaluations et l'échange d'informations sur les approches qui ont réussi.

67. Les neuf produits actuels ont été réorganisés en conséquence (et réduits d'une unité). Concernant en particulier la résultante 3.1, le changement d'orientation a entraîné le regroupement des activités autour de la production durable favorable aux pauvres, la gestion des ressources naturelles et les services ruraux. Les produits continuent d'être très axés sur les résultats dans les pays en donnant la priorité au renforcement des capacités nécessaires et à l'amélioration du cadre institutionnel et décisionnel favorable.

Résultantes et produits

68. La FAO contribuera à la réduction de la pauvreté rurale au moyen de quatre résultantes étroitement liées et de neuf produits.

Résultante 3.1 - Les ruraux pauvres et les organisations de ruraux pauvres se sont vu donner les moyens d'accéder aux ressources productives, aux services et aux marchés

69. Le Programme stratégique 3 contribue au renforcement des organisations de producteurs et à leur participation aux échanges sur les politiques, ainsi qu'à la fourniture aux ménages pauvres de moyens leur permettant d'accéder aux services, aux intrants et aux technologies. Une approche élargie de la réduction de la pauvreté rurale est nécessaire et il faut cibler de manière explicite les ruraux pauvres dans les projets et les programmes pour avoir un impact à grande échelle et tirer profit de l'ensemble des capacités techniques disponibles au sein de l'Organisation. On contribuera à lever les obstacles structurels auxquels les ménages agricoles ruraux pauvres sont confrontés en améliorant leur accès aux ressources naturelles et autres avoirs au fil du temps, notamment les régimes fonciers, en renforçant leur pouvoir de décision en la matière et leur capacité à gérer les risques, y compris ceux qui sont liés au climat, en améliorant la productivité et la gestion durable des ressources naturelles, et

en établissant des liens entre les petits agriculteurs et les systèmes alimentaires par l'intermédiaire des marchés traditionnels comme de marchés alternatifs. La FAO continuera de promouvoir l'innovation rurale et les initiatives visant l'inclusion qui, au niveau de la production, répondent aux besoins des petits producteurs et des agriculteurs familiaux.

70. On continuera aussi d'encourager l'autonomisation des populations des zones rurales où les pauvres font face à des problèmes urgents en ce qui concerne leurs moyens d'existence, en appuyant leurs droits et leur accès aux ressources naturelles au moyen de processus participatifs de connaissances et de formulation d'avis qui favorisent la responsabilisation, et en améliorant l'accès des producteurs ruraux pauvres à la terre, à un ensemble de services, aux financements, aux connaissances, aux technologies innovantes et aux marchés. L'objectif stratégique 3 vise explicitement les plus démunis parmi les pauvres, pour faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte dans le programme de développement, ainsi que des groupes particuliers qui nécessitent des politiques et des interventions différenciées, comme les femmes et les peuples autochtones.

- *Produit 3.1.1:* Des organisations et des institutions rurales renforcées et une action collective des ruraux pauvres facilitée.
- *Produit 3.1.2:* Des stratégies, politiques, directives et programmes visant à améliorer l'accès des ruraux pauvres à un ensemble de services, aux financements, aux connaissances, aux technologies, aux marchés et aux ressources naturelles, y compris dans le contexte du changement climatique, et leur pouvoir de décision en la matière.
- *Produit 3.1.3:* Appui aux politiques, renforcement des capacités et production de connaissances en vue d'une accélération de la parité hommes-femmes et de l'autonomisation économique des femmes rurales.

71. Le programme stratégique 3 s'attaque au défi de la promotion de l'emploi productif et du travail décent en faveur des pauvres, en particulier les femmes et les jeunes, en encourageant l'adoption d'approches expérimentées sur le terrain en vue de la création d'emplois dans les systèmes agroalimentaires et en étendant aux zones rurales le champ d'application des normes internationales du travail, plus particulièrement en ce qui concerne la prévention du travail des enfants dans le secteur agricole. Il faut pour cela reconnaître que la plupart des ruraux pauvres sont des travailleurs ayant des activités de subsistance, sont titulaires d'emplois précaires, mal rémunérés et informels ou sont exclus du marché du travail. L'appui aux politiques et le renforcement des capacités en faveur de la création d'emplois décents, agricoles et autres, sont au centre des travaux menés au titre de la résultante, notamment en favorisant l'entrepreneuriat rural et le développement des compétences professionnelles et du capital humain et social nécessaires, en particulier pour les femmes et pour les jeunes.

- *Produit 3.2.1:* Appui aux politiques et renforcement des capacités dans la formulation et la mise en œuvre de stratégies, politiques, directives et programmes visant à améliorer les possibilités d'emploi rural décent, l'esprit d'entreprise et le développement des compétences, en particulier pour les jeunes et les femmes.
- *Produit 3.2.2:* Appui aux politiques et renforcement des capacités en vue du renforcement de l'application aux zones rurales des normes internationales du travail, afin d'améliorer la qualité des emplois et la sécurité au travail, et s'agissant en particulier du travail des enfants et du travail forcé.

Résultante 3.3 - Les pays ont amélioré l'accès des ruraux pauvres aux systèmes de protection sociale

72. Les liens entre la protection sociale et l'emploi rural sont mieux pris en considération si l'on tire parti d'une approche territoriale/multisectorielle de la réduction de la pauvreté, tout comme pour les liens avec la gestion durable des ressources naturelles. Au titre de la présente résultante du programme stratégique 3, l'accent sera principalement mis sur les interactions particulières entre la protection sociale et la sécurité alimentaire, la nutrition, la gestion des ressources naturelles et le renforcement de la résilience. Les questions transversales et liées entre elles des migrations et du changement climatique sont aussi mieux intégrées dans la structure de la résultante, ce qui permet de reconnaître la nécessité d'examiner leurs relations de cause à effet avec la pauvreté. Dans le cadre des

efforts consentis afin d'atteindre les plus pauvres, les activités du programme stratégique 3 consacrées à la protection sociale tenant compte de la nutrition seront transposées à plus grande échelle, tout comme l'appui aux stratégies de réduction de la pauvreté dans des contextes d'intervention humanitaire (en collaboration avec l'objectif stratégique 5).

- *Produit 3.3.1:* Appui aux politiques, production de connaissances, renforcement des capacités et plaidoyer accru en faveur de l'élargissement de la couverture de protection sociale offerte aux ruraux pauvres, notamment dans les contextes fragiles et humanitaires.
- *Produit 3.3.2:* Appui aux politiques, production de connaissances, renforcement des capacités et plaidoyer accru en faveur d'une amélioration des synergies entre la protection sociale, la nutrition, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles, y compris le changement climatique.

Résultante 3.4 - *Les pays ont renforcé leurs capacités de conception, de mise en œuvre et d'évaluation de politiques, de stratégies et de programmes multisectoriels en faveur de la parité hommes-femmes, qui contribuent à la réalisation de l'ODD 1*

73. Le programme stratégique 3 met davantage l'accent sur les politiques et stratégies multisectorielles en faveur des pauvres aux niveaux national et régional, et les appuie. À ces fins, l'engagement de la FAO ne doit pas se limiter aux partenaires traditionnels des ministères de l'agriculture et des efforts doivent être consentis en vue d'intégrer le travail technique de l'Organisation – ainsi que ceux d'autres acteurs – au sein de processus élargis en matière de politiques de réduction de la pauvreté rurale aux niveaux national et territorial. La présente résultante fournit par conséquent le cadre conceptuel global de l'appui apporté aux pays en vue de relever le défi de la réduction de la pauvreté dans la perspective de l'ODD 1 et les deux défis liés entre eux du changement climatique et des migrations.

74. Le travail sera mené à la fois sur le plan de la sensibilisation, du renforcement des capacités institutionnelles dans les mécanismes de coordination, des tribunes d'échange d'informations et de données factuelles et, dans le même temps, au moyen de l'appui apporté aux pays dans la formulation et la mise en œuvre d'approches multisectorielles, territoriales et globales (politiques, stratégies et programmes) qui tiennent compte des facteurs déterminants de la réduction de la pauvreté. L'appui apporté par la FAO au titre de cette quatrième résultante devrait par conséquent jeter les bases d'une réponse plus coordonnée et plus intégrée et faciliter sa mise au point, notamment en offrant des possibilités de collaboration avec d'autres partenaires fondamentaux de développement.

- *Produit 3.4.1:* Des capacités nationales renforcées pour la conception et la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes complets et multisectoriels de réduction de la pauvreté, y compris dans le contexte des migrations et du changement climatique.
- *Produit 3.4.2:* Des données, des connaissances et des outils sont fournis aux fins de la promotion et de l'évaluation des politiques et stratégies complètes et multisectorielles de réduction de la pauvreté, y compris dans le contexte des migrations et du changement climatique, et du suivi des progrès accomplis dans la réduction de la pauvreté rurale.

Programme stratégique 4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces

Contexte

75. En faisant le lien entre la production et la consommation, les systèmes agricoles et alimentaires ont une incidence directe sur la disponibilité, l'accessibilité économique, la durabilité, la variété, la qualité et la sécurité sanitaire des produits alimentaires et agricoles. L'évolution des systèmes agricoles et alimentaires aura aussi une incidence importante sur le caractère inclusif des processus de développement économique et de transformation structurelle du fait de leurs conséquences sur le niveau et l'utilisation des revenus des individus qui y participent, sur les profits des entreprises concernées et sur l'utilisation des ressources.

76. Les systèmes agricoles et alimentaires sont modelés par les réponses que leurs acteurs, les institutions du secteur public et les entreprises du secteur privé apportent aux défis et possibilités créés par l'évolution de la demande des consommateurs. Les acteurs du secteur privé visent la création de valeur ajoutée pour rester compétitifs, au moyen de gains d'efficacité, d'innovations technologiques et en matière de gestion, et d'une plus grande différenciation des produits. De nombreuses composantes des systèmes agricoles et alimentaires exigent dès lors de plus en plus de connaissances, de ressources et de capitaux et sont de plus en plus caractérisées par des filières d'approvisionnement coordonnées verticalement, avec une augmentation des échanges transfrontaliers, des investissements plus importants dans des infrastructures plus sophistiquées, un plus grand recours aux normes privées et la mise au point de produits et de stratégies de commercialisation plus sophistiquées.

77. Les progrès des systèmes agricoles et alimentaires modernes peuvent certes donner des résultats positifs, mais ils sont aussi susceptibles de créer divers problèmes, qu'il faudra résoudre si l'on veut que ces progrès contribuent pleinement à la réalisation des objectifs nationaux et mondiaux fixés dans le Programme 2030. Il s'agit notamment des obstacles à la participation aux filières modernes des couches de la société qui sont traditionnellement défavorisées quant à l'accès à l'éducation, aux ressources et aux capitaux, y compris les femmes, les jeunes, les pauvres des zones urbaines et des zones rurales, les peuples autochtones, les petits exploitants, les agriculteurs familiaux, les pêcheurs et les petites et moyennes entreprises. En tant que producteurs, travailleurs ou entrepreneurs, ces groupes disposent en règle générale d'un accès limité aux marchés ou aux possibilités d'emplois plus rémunérateurs, ce qui contribue à accroître les inégalités. Il existe aussi des obstacles à l'accès des consommateurs pauvres à de nombreux points de vente, ce qui limite leurs choix alimentaires et ne leur permet pas d'avoir une alimentation saine.

78. Plusieurs autres conséquences du développement des systèmes agricoles et alimentaires peuvent limiter les possibilités de réaliser les ODD. Il s'agit notamment: i) de la dépendance accrue des petits exploitants, des petits pêcheurs, et des petites et moyennes entreprises agro-alimentaires à l'égard des acteurs dominants dans les filières, ii) de la hausse des coûts liés à la malnutrition et aux soins de santé connexes due à l'apparition de nouveaux goûts et de régimes alimentaires très caloriques, iii) de l'incidence accrue des questions de sécurité sanitaire des aliments et des foyers épidémiques de maladies animales et végétales transfrontières, iv) de la mauvaise utilisation des antimicrobiens qui entraîne une résistance à ces produits, v) des niveaux importants de pertes et de gaspillage alimentaires ainsi que vi) de la dégradation de l'environnement qui se manifeste par l'épuisement des sols, les émissions de carbone, l'appauvrissement de la biodiversité, les eaux polluées, et la déforestation.

79. Le véritable enjeu sera de soutenir le développement de systèmes agricoles et alimentaires pour réaliser les objectifs souvent contradictoires consistant à accroître la participation des petits exploitants, agriculteurs familiaux, pasteurs, pêcheurs, petites et moyennes entreprises, et consommateurs les plus vulnérables, à ce processus tout en continuant de tirer parti des possibilités offertes de gains d'efficacité sera un véritable défi. C'est particulièrement le cas dans de nombreux pays à faible revenu, où le secteur agricole restera le principal moteur de la croissance économique, et dans les pays qui sont particulièrement vulnérables aux aléas naturels et aux chocs économiques

(par exemple les PEID). Dans ces pays, il est impératif que les systèmes agricoles et alimentaires soient transformés de façon à stimuler la croissance économique et à créer des revenus et des emplois pour répondre à une croissance démographique rapide, mais aussi à encourager dans le même temps l'inclusion sociale et la répartition équitable des avantages.

Programme stratégique en faveur de systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces (PS 4)

80. Un ajustement fondamental est apporté au programme stratégique 4 pour 2018-2021 en reconnaissant le fait que la réalisation de l'objectif de mettre en place des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces nécessite des solutions intégrées et cohérentes en matière de politiques et sur le plan institutionnel, sur la base d'analyses globales qui recensent, hiérarchisent et traitent les obstacles d'importance critique, et qui sont mises en œuvre au moyen des efforts coordonnés du secteur privé, du secteur public (y compris les ministères dont l'action est de plus en plus pertinente quant au développement des systèmes agricoles et alimentaires, par exemple ceux du commerce, de la planification et des finances), des organisations de la société civile (y compris les associations de producteurs et celles qui représentent les consommateurs), des organisations et plateformes communautaires régionales à visée économique et des organisations internationales.

81. On parviendra à une approche plus cohérente du développement des systèmes agricoles et alimentaires en suivant deux directions. La première, verticale, appuie la formulation et l'adoption: i) de normes internationales de sécurité sanitaire des aliments, de santé animale et phytosanitaires; ii) d'accords commerciaux multilatéraux et régionaux, y compris ceux qui portent sur l'utilisation de mesures tarifaires et non tarifaires, les subventions, la mise en œuvre de l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port et la lutte contre l'exploitation illégale des forêts; iii) de directives volontaires, comme par exemple les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, le Code de conduite pour une pêche responsable et les Directives d'application facultative pour une pêche artisanale durable. Tous ces instruments contribuent à renforcer la gouvernance mondiale des systèmes agricoles et alimentaires (résultante 1) en fournissant les cadres qui permettent aux pays d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, normes, réglementations et mécanismes nationaux (résultante 2).

82. La deuxième direction suivie, horizontale cette fois, appuie un meilleur alignement des politiques et stratégies nationales, ce qui contribuera à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre d'interventions cohérentes en faveur de l'agro-industrialisation et du développement de systèmes alimentaires. En vue d'appuyer l'alignement des processus nationaux, des évaluations permettront de préciser les priorités du soutien en ce qui concerne le renforcement de différents aspects de la filière, la mise en place d'un environnement favorable ou les deux ensemble. Cette hiérarchisation aidera les pays à définir leurs besoins d'appui par la FAO en termes de modifications à apporter aux structures institutionnelles et de gouvernance (résultante 2) et/ou de renforcement des capacités de la filière et d'une mobilisation accrue des investissements (résultante 3), qui sont nécessaires pour lever les obstacles et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition (en collaboration avec le programme stratégique 1), l'intensification durable de la production (en collaboration avec le programme stratégique 2), la réduction de la pauvreté (en collaboration avec le programme stratégique 3) et/ou le renforcement de la résilience (en collaboration avec le programme stratégique 5).

83. La nature des systèmes agricoles et alimentaires, auxquels participent de multiples personnes, institutions et entreprises interconnectées, crée des possibilités de partenariats à différents niveaux. Dans la conception des cadres réglementaires et accords internationaux qui orientent les politiques nationales, les partenariats noués avec des organisations internationales, y compris l'OMS, l'OIE, l'OMC, la CNUCED⁵ et des organismes régionaux (par exemple la CEA et la CESAP⁶) doivent être renforcés afin d'aider les pays à participer de manière efficace à l'établissement de normes et à la

⁵ Organisation mondiale de la santé animale (OIE), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

⁶ Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

formulation et application d'accords commerciaux. Aux niveaux mondial et régional, les échanges sur les priorités s'agissant du développement des systèmes agricoles et alimentaires et sur la poursuite d'actions coordonnées en faveur de la réalisation d'objectifs communs devront être encouragés, en partenariat avec des organisations non gouvernementales et au moyen de plateformes comme la Plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural et agricole et le Programme mondial pour un élevage durable.

84. Au niveau des pays, les partenariats à parties prenantes multiples auxquels participent le secteur public (en collaboration avec divers ministères, notamment ceux du commerce, de l'industrie et de la santé, qui viennent s'ajouter aux partenaires traditionnels que sont les ministères de l'agriculture, des forêts et de la pêche), le secteur privé national et transnational, les associations de producteurs comprenant les petites exploitations et les producteurs familiaux, ainsi que les chambres de commerce correspondantes, les organisations de consommateurs et les organisations de la société civile devront être encouragés et soutenus en ce qui concerne l'alignement des politiques et stratégies nationales. Il faudra continuer de nouer des partenariats avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales en ce qui concerne l'investissement du secteur public en faveur du développement des systèmes agricoles et alimentaires. Il faudra aussi tirer parti de la coopération Sud-Sud à l'appui de l'échange de connaissances et de bonnes pratiques. La nature des interventions de la FAO doit être déterminée en fonction de la situation et des besoins spécifiques de chaque pays et des parties prenantes concernées. Compte tenu de la diversité du contexte, le positionnement de la FAO eu égard au développement des systèmes agricoles et alimentaires sera différent selon les régions et les pays.

85. Les partenariats avec le secteur privé (et entre ses acteurs) sont importants pour que les investissements dans le développement de systèmes alimentaires et agricoles soient mieux coordonnés, en particulier ceux qui sont nécessaires pour faciliter l'accès des petits producteurs et transformateurs aux marchés locaux, nationaux et internationaux, qui est une condition préalable pour doubler le revenu de petits producteurs de denrées alimentaires d'ici 2030 (ODD 2.3). La FAO peut faciliter le renforcement de ces partenariats visant à contribuer à l'obtention des résultantes qu'elle a définies, par exemple au moyen de la mise en place de plateformes d'associations professionnelles et de l'appui qui leur est apporté, de la facilitation d'une meilleure communication sur l'élaboration et l'exécution des politiques, de l'éclairage apporté à la conception de partenariats public-privé en matière d'infrastructures commerciales et de la création de systèmes publics et privés novateurs s'agissant de l'apport de financements.

86. Enfin, on continuera de s'intéresser à l'inclusion sociale (y compris l'inclusion des producteurs familiaux, des acteurs de petite dimension, des jeunes et des peuples autochtones), à l'égalité des sexes et à l'autonomisation économique des femmes. Le principal objectif est de garantir aux hommes et aux femmes les mêmes possibilités en ce qui concerne les avantages découlant de meilleurs niveaux d'efficacité et de compétitivité tout au long des filières agroalimentaires et plus largement dans les systèmes alimentaires. L'intégration des considérations d'égalité hommes-femmes est par conséquent facilitée si l'on sépare les mesures mondiales neutres sur le plan de l'égalité des sexes de celles où cet enjeu est susceptible de trouver des points d'entrée plus naturels, en particulier s'agissant des activités liées à la conception et à la mise en œuvre de politiques, cadres réglementaires et accords institutionnels, et des mesures visant à promouvoir les capacités en faveur du développement inclusif des entreprises agricoles et des filières.

87. Les activités menées dans le cadre du programme stratégique 4 contribueront directement aux ODD 2, 8, 9, 10, 12, 14 et 17, au moyen de l'ensemble d'indicateurs des ODD intégré dans le cadre de résultats de l'objectif stratégique 4.

Changement d'orientation

88. Le principal changement touchant le PS 4 vise à améliorer la cohérence de l'approche du développement des systèmes agricoles et alimentaires. Comme indiqué plus haut, cet objectif sera atteint en fournissant un appui à la formulation et l'adoption de divers instruments (normes et accords internationaux) qui contribuent au renforcement de la gouvernance mondiale des systèmes agricoles et

alimentaires, en veillant à renforcer la cohérence entre les stratégies et les politiques nationales et à améliorer leur alignement sur les cadres internationaux; et surtout en renforçant des structures telles que les plateformes à parties prenantes multiples de sorte que les besoins et les préoccupations des divers groupes d'acteurs, y compris les petits producteurs et les entreprises à valeur ajoutée, soient pris en compte. Toutes ces formes d'appui aideront les pays à élaborer et mettre en œuvre des interventions cohérentes.

89. Les liens avec la nutrition sont renforcés au moyen d'une approche plus globale et davantage axée sur la demande afin d'appuyer le développement de systèmes alimentaires qui reconnaissent les différentes dimensions de la malnutrition, ainsi que par une plus grande attention accordée à l'accès des populations urbaines pauvres aux systèmes alimentaires. Enfin, on continuera de s'intéresser à l'inclusion sociale (y compris les producteurs familiaux, les acteurs de petite dimension, les jeunes et les peuples autochtones), à l'égalité des sexes et à l'autonomisation économique des femmes.

90. S'agissant du changement climatique, la théorie du changement permet une meilleure intégration des aspects d'importance critique en ce qui concerne son atténuation et l'adaptation à ses effets, y compris l'alignement des stratégies relatives au changement climatique sur celles qui influent sur le développement des systèmes alimentaires, l'écologisation des filières et une plus grande attention accordée à la bioéconomie.

Changements dans le cadre de résultats

91. Le cadre de résultats pour le PS 4 a été reformulé pour faire évoluer le programme d'une structure thématique dans laquelle les résultantes et les produits ont été formulés autour de thèmes distincts, tels que l'établissement de normes, le commerce, le développement de la filière, les pertes et le gaspillage de nourriture, les investissements et les financements, vers une structure axée davantage sur les résultats. La nouvelle structure reconnaît que la réalisation de systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et efficaces nécessite une approche plus intégrée du diagnostic et de l'élimination des obstacles d'importance critique au développement de ces systèmes, ce qui permettra au secteur privé, au secteur public (y compris un large éventail de ministères dont les mandats ont une incidence sur les systèmes agricoles et alimentaires), à la société civile et aux partenaires donateurs d'élaborer des ensembles de mesures de façon plus cohérente et mieux coordonnée.

92. La nouvelle structure, qui était plutôt centrée sur le traitement de domaines de travail thématiques distincts, visera à cibler plus précisément les efforts déployés par la FAO pour rendre les systèmes agricoles et alimentaires plus efficaces et inclusifs. Ces changements sont pris en compte au niveau de l'objectif stratégique, dont les quatre indicateurs de suivi mesurent les progrès accomplis par rapport aux deux cibles de l'ODD 2 et à une cible de chacun des ODD 12 et 17, ainsi que dans les énoncés révisés des résultantes et des produits.

93. Les quatre résultantes ont été restructurées comme suit:

- a) La *résultante 4.1* aide les pays à formuler et adopter des normes internationales pour la sécurité sanitaire des aliments, la santé des plantes et la santé animale, des accords commerciaux internationaux ainsi que des directives volontaires, qui tous contribuent à la gouvernance mondiale des systèmes agricoles et alimentaires et fournissent le cadre dans lequel les pays conçoivent et élaborent des politiques et des règlements en faveur du développement de ces systèmes.
- b) La *résultante 4.2* vise à améliorer l'alignement intersectoriel des politiques et stratégies nationales sur les cadres internationaux, en renforçant les capacités des organisations du secteur public à élaborer et mettre en œuvre des politiques, des règlements (y compris ceux qui sont liés à la mise en œuvre des normes) et des plans d'investissement. Elle tend également à mettre en place des modalités pratiques telles que l'agriculture contractuelle et les achats institutionnels qui améliorent l'intégration des acteurs de petite dimension.

- c) La *résultante 4.3* met l'accent sur le renforcement des capacités techniques et de gestion de ceux qui participent aux activités de la filière, ainsi que des fournisseurs de services d'appui tels que les investissements et les financements.
- d) La *résultante 4.4* regroupe les activités visant à améliorer la collecte et l'utilisation des données factuelles qui sont utilisées pour prendre des décisions à tous les niveaux, de l'analyse du marché mondial (y compris AMIS⁷) aux travaux effectués au niveau national sur le suivi des politiques.

94. Les produits ont été réorganisés et réduits de dix à huit en regroupant deux produits liés à la mise en œuvre des politiques et en portant l'indicateur mesurant les progrès accomplis dans la réduction des pertes et du gaspillage de nourriture, qui était au niveau des produits, au niveau de l'objectif stratégique.

Résultantes et produits

95. La FAO entend œuvrer au développement de systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces en apportant son appui aux pays, en partenariat avec la communauté du développement et les parties prenantes concernées, par l'intermédiaire de quatre résultantes étroitement liées et de huit produits.

Résultante 4.1 - Des normes internationales, des accords et des directives volontaires sont formulés afin d'améliorer l'accès des pays aux marchés internationaux et leur fonctionnement

96. Cette résultante fait en sorte que les normes internationales et les accords commerciaux qui contribuent à la gouvernance mondiale des systèmes alimentaires et servent de cadres aux pays en vue de l'élaboration de leurs stratégies et politiques nationales soient formulés de manière suffisamment souple pour leur permettre de poursuivre leurs objectifs sociétaux, notamment un meilleur accès des petits producteurs aux marchés locaux, nationaux et internationaux. Elle comprend deux produits portant sur l'appui à la participation efficace des pays dans la formulation, respectivement, de normes internationales et d'accords commerciaux et de directives volontaires.

- *Produit 4.1.1*: Des normes internationales, nouvelles et révisées, en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments et de santé des végétaux, sont formulées et convenues par les pays et servent de référence pour l'harmonisation internationale.
- *Produit 4.1.2*: Les capacités des pays et de leurs communautés économiques régionales sont renforcées en vue de leur participation efficace à la formulation d'accords internationaux et de directives volontaires en faveur de mesures commerciales transparentes, de meilleurs débouchés commerciaux et de systèmes agroalimentaires plus efficaces.

Résultante 4.2 - Les pays ont élaboré et mis en œuvre des politiques, des cadres réglementaires et des accords institutionnels à l'appui du développement de systèmes agroalimentaires inclusifs et efficaces

97. Cette résultante vise l'amélioration de l'alignement, de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, réglementations et accords institutionnels qui forment l'environnement économique national. Au moyen d'une collaboration avec les ministères concernés à des fins de coordination des mesures prises par l'ensemble du gouvernement, la FAO aide les pays à aligner leurs stratégies et politiques nationales sur les cadres établis par les normes internationales et accords commerciaux, et à les rendre plus cohérentes. Les activités menées au titre de cette résultante et des produits qui y sont associés permettront de recenser les obstacles au développement de systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces dans un pays particulier et de mieux cibler les interventions et d'agir ainsi de manière plus efficace.

98. Des interventions spécifiques viseront aussi: l'appui apporté à la mise en œuvre des politiques et des cadres réglementaires pour faciliter le respect des normes, mettre en place une approche cohérente de l'utilisation des antimicrobiens, faciliter le développement des échanges, et réduire les pertes et le gaspillage alimentaires; l'appui à l'élaboration et la mise en œuvre de modalités pratiques

⁷ Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS).

(par exemple l'agriculture contractuelle, les achats publics et institutionnels, les arrangements contractuels, les systèmes de récépissés d'entrepôt, les filières alimentaires courtes, etc.) qui permettent de mieux structurer la demande et d'améliorer l'accès aux marchés des acteurs de petite dimension; et enfin la promotion des structures de gouvernance multipartites (par exemple, les associations professionnelles, les organisations de consommateurs, les plateformes de coordination interministérielle et les coalitions de parlementaires).

- *Produit 4.2.1:* Les capacités des organisations du secteur public sont renforcées en vue de la conception et de la mise en œuvre de politiques, de stratégies, de cadres réglementaires et de plans d'investissement à l'appui du développement de systèmes agroalimentaires inclusifs et efficaces.
- *Produit 4.2.2:* Les capacités des organisations du secteur public et du secteur privé sont renforcées en vue de la conception et de la mise en œuvre de modalités opérationnelles favorables à des systèmes agroalimentaires inclusifs et efficaces.

Résultante 4.3 – *Les pays ont renforcé les capacités du secteur public et du secteur privé et accru les investissements accrus afin de promouvoir le développement d'entreprises agroalimentaires et de filières inclusives*

99. Les activités menées au titre de cette résultante renforceront les capacités des acteurs des filières en vue d'améliorer la mise en œuvre de stratégies commerciales, les services d'appui et les investissements pertinents en ce qui concerne le développement des systèmes agricoles et alimentaires. Sur la base de l'analyse des filières et des bonnes pratiques, on soutiendra des mesures visant à: i) renforcer les capacités techniques et de gestion des agriculteurs familiaux et des petits producteurs, des acteurs du secteur agroalimentaire, des entreprises et d'autres acteurs de la filière; ii) améliorer le niveau et la qualité des investissements publics et privés dans les activités de transformation et de commercialisation, ce qui contribuera à freiner le déclin des investissements mondiaux dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture; iii) ouvrir l'accès des groupes plus vulnérables aux services financiers et aux outils de gestion des risques; et iv) aider ces groupes à agir en tenant compte des enjeux du climat et en respectant l'environnement, ce qui les aidera à satisfaire leurs contributions déterminées au niveau national. Cette résultante reposera à la fois sur les activités menées afin d'améliorer le secteur et les filières agroalimentaires et sur les progrès obtenus en matière d'investissement, de systèmes financiers et d'outils de gestion des risques.

100. Étant donné que la réduction des pertes et du gaspillage de nourriture fait maintenant partie du cadre de suivi des ODD, cette question a été intégrée parmi les résultats attendus au niveau de l'objectif stratégique, sous la forme de l'indicateur 12.3.1 des ODD, indice mondial des pertes de nourriture, dont la FAO est l'organisation garante avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Les avancées en la matière nécessiteront des progrès dans la mise en place d'un environnement favorable (résultante 4.2) et dans l'appui apporté aux producteurs et aux acteurs du secteur agroalimentaire s'agissant de la valorisation technique, de l'amélioration de la gestion et de l'accès aux financements (résultante 4.3).

- *Produit 4.3.1:* Les acteurs de la chaîne de valeur sont dotés des capacités techniques et des capacités de gestion qui permettent de développer des filières agroalimentaires inclusives, efficaces et durables.
- *Produit 4.3.2:* Les capacités des organisations du secteur public et du secteur privé sont renforcées en vue d'une augmentation de l'investissement dédié, et de la conception et de la mise en œuvre d'instruments et de services financiers et de mécanismes de gestion des risques au service de systèmes agroalimentaires efficaces et inclusifs.

Résultante 4.4 - *Les pays ont pris des décisions fondées sur des éléments factuels à l'appui du développement des systèmes agroalimentaires*

101. Au titre de cette résultante, la FAO appuiera l'élaboration et l'utilisation de données et d'analyses sur les échanges et les marchés internationaux, ainsi que les systèmes d'information et de suivi des politiques aux niveaux régional et national qui fournissent des données et des analyses

permettant d'éclairer les modifications apportées aux politiques qui favorisent l'émergence de secteurs agroalimentaires plus sains, plus forts et plus compétitifs, et d'aider les acteurs de petite dimension à prendre des décisions rationnelles sur leur offre de produits, les points de distribution et les périodes de vente. De cette manière, la FAO fournira des éléments factuels qui répondent aux attentes des décideurs en la matière, à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques appropriées et cohérentes, ainsi que de dépenses publiques appropriées, afin de combler les lacunes en termes d'efficacité et d'inclusion auxquelles de nombreux systèmes agricoles et alimentaires doivent faire face.

- *Produit 4.4.1:* Des informations et analyses sur le marché mondial actualisées sont fournies afin de promouvoir la transparence des marchés et d'améliorer les possibilités commerciales locales, régionales et mondiales.
- *Produit 4.4.2:* Les organisations du secteur public sont dotées des moyens d'établir des systèmes de suivi et d'analyse des incidences qu'ont les politiques commerciales, alimentaires et agricoles sur les systèmes agroalimentaires nationaux.

Programme stratégique 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise

Contexte

102. La contribution de l'objectif stratégique 5 consiste à renforcer la résilience des moyens d'existence fondés sur l'agriculture face aux principales menaces et crises qui sapent les progrès du développement, obtenus au prix d'immenses efforts, et les obtenues avancées en matière de sécurité alimentaire. Outre le triple défi auquel les pays en développement font face, produire plus d'aliments, créer plus d'emplois et préserver les ressources naturelles, l'ampleur, la fréquence et l'impact des crises et des catastrophes augmentent, en particulier en ce qui concerne celles qui sont liées au changement climatique, aux menaces qui pèsent sur la sécurité de la filière alimentaire et aux conflits.

103. Les pays et les régions sont frappés de façon récurrente par des aléas naturels, y compris les phénomènes climatiques extrêmes. Entre 2003 et 2013, le secteur de l'agriculture a subi environ 22 pour cent des dommages occasionnés par des aléas et catastrophes naturels dans les pays en développement (25 pour cent si l'on ne considère que les phénomènes climatiques extrêmes)⁸. Avec le changement climatique, l'ampleur, l'intensité et la fréquence des phénomènes climatiques extrêmes comme les épisodes de sécheresse, les inondations, les cyclones et les feux de forêts vont augmenter et provoquer des dommages et des pertes considérables. L'Accord de Paris sur le changement climatique insiste notamment sur le fait qu'il faut renforcer la capacité des pays les plus vulnérables d'anticiper les aléas, d'absorber les chocs et de procéder à une refonte du développement afin de réduire les risques climatiques⁹.

104. En même temps, la mondialisation du commerce, les systèmes de production alimentaire intensifs et le changement climatique ont contribué à augmenter les crises de salubrité alimentaire et les situations d'urgence dans la filière alimentaire, qui sont causées par des ravageurs et des maladies transfrontières à fort impact des animaux (y compris aquatiques) et des plantes (y compris les forêts). Les risques d'épidémies sont en hausse et devraient continuer d'augmenter si des mesures plus efficaces ne sont pas prises pour s'attaquer à leurs multiples causes profondes.

105. Enfin, le niveau du taux de retard de croissance et du taux mortalité des enfants de moins de cinq ans est particulièrement préoccupant en ce qui concerne près de 500 millions de personnes qui vivent des situations de crise prolongée et sont souvent affectés par les conflits. Les crises prolongées

⁸ FAO, 2015, *The impacts of disasters on agriculture and food security* (Les conséquences des catastrophes sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, en anglais).

⁹ Initiative mondiale de résilience face aux changements climatiques : anticiper, absorber, reformuler (A2R), lancée à l'occasion de la vingt et unième Conférence des Parties à la CCNUCC.

se caractérisent par une combinaison de causes récurrentes comme les conflits, les aléas naturels, les chocs socioéconomiques, les menaces qui pèsent sur la filière alimentaire, une gouvernance fragile et des capacités insuffisantes sur le plan institutionnel. L'insécurité alimentaire grave est une caractéristique commune des situations de crise prolongée, avec une prévalence de la sous-alimentation presque trois fois supérieure à celle d'autres pays en développement, situations dans lesquelles les femmes sont touchées de manière disproportionnée et victimes de violences et abus sexuels.

Programme stratégique visant à améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise (PS 5)

106. Le programme stratégique 5 suit les orientations des récents processus mondiaux d'élaboration de politiques, auxquels la FAO a participé activement. En outre, le programme souligne le rôle central que jouent les droits de l'homme et les efforts de paix en vue de renforcer la cohérence des politiques et des programmes qui se situent au carrefour de l'assistance humanitaire, du développement et de la paix. Dans ce contexte, l'accent sera davantage mis pendant la période 2018-2021 sur le changement climatique et les phénomènes climatiques extrêmes, sur les menaces qui pèsent sur la filière alimentaire et l'approche Un monde, une santé, sur la contribution de la FAO à la prévention des conflits et à la question des déplacements de population.

107. Le programme stratégique 5 visera ainsi davantage le changement climatique et les phénomènes climatiques extrêmes, sur la base de l'Accord de Paris et du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, afin d'appuyer les pays et les communautés en ce qui concerne des aspects sectoriels de l'adaptation au changement climatique et de la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience climatique.

108. Dans le cadre du domaine d'activité consacré aux crises dans la filière alimentaire, on mettra davantage l'accent sur l'approche Un monde, une santé et la perspective élargie qu'elle propose, qui contribue à mener des collaborations intersectorielles visant à améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition, la santé et le bien-être au moyen de la prévention et de l'atténuation des effets de crises dont l'origine se trouve à l'interface entre l'homme, les animaux et leurs environnements. La réflexion menée dans le cadre de cette approche s'applique aussi aux activités multisectorielles de l'Organisation sur les risques liés à la résistance aux antimicrobiens et à l'emploi d'antimicrobiens, qui suscitent une préoccupation croissante aux niveaux international et local et représentent l'une des plus grandes menaces pesant sur la santé publique mondiale. S'agissant de la santé animale, le renforcement des capacités des services de vulgarisation vétérinaire est une priorité. On accordera aussi une plus grande attention aux maladies endémiques associées à la pauvreté et aux maladies qui limitent les échanges commerciaux, en particulier la peste des petits ruminants (PPR). L'accent sera aussi davantage mis sur les enjeux intimement liés du changement climatique et des maladies et ravageurs des animaux et des plantes, au moyen d'approches globales et intégrées associées à des outils de modélisation, afin de mieux préparer les pays à risque, comprendre les impacts et protéger les plus vulnérables.

109. À cet égard, la FAO poursuivra ses activités visant à illustrer et à comprendre de quelle manière le traitement des priorités sexospécifiques en matière d'interventions nutritionnelles et alimentaires dans des zones frappées par un conflit peut contribuer à renforcer l'égalité entre les sexes dans les périodes qui suivent des conflits violents. L'accent sera mis sur l'élaboration de programmes sensibles aux différences entre les sexes qui cherchent non seulement à résorber les inégalités existantes, mais aussi à sécuriser et à développer les actifs de manière à autonomiser les victimes (par exemple en assurant la sécurité de l'accès des femmes et des jeunes à la terre, aux liquidités et à d'autres ressources productives).

110. Dans le cadre du domaine d'activité consacré aux crises prolongées, y compris les conflits violents, et conformément aux orientations du CSA-CDA¹⁰, l'accent sera mis sur les liens entre la sécurité alimentaire, la paix et la stabilité, tandis que de nouvelles priorités seront affrontées, comme les migrations, les déplacements de population et les solutions durables. Par conséquent, au cours de la

¹⁰ Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées (CSA-CDA).

période 2018-2021, on se concentrera dans ce domaine d'action à mettre en avant le rôle que l'agriculture et la sécurité alimentaire jouent dans le maintien de la paix et de la stabilité, ainsi que leur contribution à la prévention des conflits et leurs liens avec les déplacements de population et les migrations.

111. Les complémentarités et synergies seront encore renforcées avec les autres programmes stratégiques de l'Organisation et avec d'importants partenaires techniques, opérationnels et fournisseurs de ressources, en particulier en ce qui concerne notamment: la résilience dans le cadre de stratégies durables en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition et la mise en place d'un environnement favorable, les systèmes agroalimentaires résilients face aux risques, intelligents face au climat et durables; la protection sociale réactive face aux chocs et l'emploi rural; et la résilience de filières alimentaires viables. La FAO et le PNUE ont renforcé leur collaboration en matière de changement climatique, à travers l'Initiative A2R, qui vise à aider les pays et les communautés les plus vulnérables au climat, et en matière de sécurité alimentaire, par l'analyse et la prévention des conflits. La FAO et le PAM se sont engagés à informer régulièrement le Conseil de sécurité de l'ONU de la situation de la sécurité alimentaire dans les pays en proie à une crise. La FAO continuera de participer et de collaborer au niveau interinstitutionnel, par exemple avec le Comité permanent interorganisations (CPI) sur les questions humanitaires et les mécanismes du GNUD-CEAH¹¹, afin de trouver des solutions pour prévenir les conflits et de contribuer au maintien durable de la paix.

112. Dans l'ensemble, l'ambition est de souligner encore plus l'importance des efforts consentis en matière de changement climatique et de phénomènes extrêmes et de mettre davantage en avant l'approche Un monde, une santé, le programme de soutien de la paix et de la stabilité et la question des déplacements forcés.

113. Le travail de la FAO contribuera directement aux cibles des ODD 1, 2, 11, 13, 15 et 16, au moyen de l'ensemble d'indicateurs des ODD intégré dans le cadre de résultats de l'objectif stratégique 5.

Changement d'orientation

114. Comme indiqué dans l'évaluation de la contribution de la FAO à l'objectif stratégique 5, l'analyse des questions en cours et la théorie du changement énoncée dans le programme stratégique restent, pour l'essentiel, pertinentes. Les recommandations de l'évaluation ont été prises en compte et un accent accru a été mis sur: les phénomènes climatiques extrêmes, les liens entre la sécurité alimentaire, la paix et la stabilité, l'adoption d'une approche Un monde, une santé dans une perspective élargie.

115. Au titre du PS 5, on s'efforcera également de tenir compte des résultats des dialogues et processus politiques internationaux importants qui ont eu lieu au cours des deux dernières années, en particulier les ODD, le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, et l'Accord de Paris sur le changement climatique.

116. Une attention accrue sera accordée à l'élaboration de programmes sensibles aux différences entre les sexes qui cherchent non seulement à résorber les inégalités existantes, mais aussi à sécuriser et à développer les actifs de manière à autonomiser les plus vulnérables, notamment ceux qui sont touchés par des crises et des conflits prolongés (par exemple en assurant la sécurité de l'accès des femmes et des jeunes à la terre, aux liquidités et à d'autres ressources productives).

Changements dans le cadre de résultats

117. Le changement d'orientation est pris en compte dans les neuf indicateurs d'objectif stratégique qui servent au suivi des neuf cibles des ODD 1, 2, 11, 13, 15 et 16.

¹¹ Groupe des Nations Unies pour le développement-Comité exécutif pour les affaires humanitaires (GNUD-CEAH).

118. La structure des quatre résultantes correspond, pour l'essentiel, à la structure du Cadre d'action de Sendai. Le nombre total de produits a pu être réduit de neuf à huit en regroupant les travaux sur la coordination réalisés au titre de la résultante 1.

- a) La *résultante 5.1* sur la gouvernance des risques visera à souligner et intégrer les domaines d'activité consacrés aux crises dans la filière alimentaire et aux crises prolongées dans les stratégies et politiques nationales portant sur les risques de catastrophe et les crises, et à renforcer, d'une façon intégrée, la coordination des politiques et des programmes qui se situent au carrefour de l'assistance humanitaire et du développement.
- b) La *résultante 5.2* portera sur le renforcement du lien entre l'alerte rapide et l'intervention rapide, sur la mesure de la résilience et sur l'institutionnalisation du système d'établissement de rapport et du système de statistique sur les dommages et des pertes.
- c) La *résultante 5.3*, en collaboration avec le PS 3, visera à encourager le développement et la mise en œuvre de systèmes de protection sociale réactifs aux chocs tout en contribuant à la mise en place de garanties en matière foncière et d'un accès équitable aux terres et aux ressources, en particulier dans les conflits et crises prolongées.
- d) La *résultante 5.4* reste concentrée sur le renforcement des capacités de se préparer à des situations de crise et la fourniture d'une assistance humanitaire visant à préserver les moyens d'existence. Le nombre de produits associés à cette résultante a été réduit à deux, et l'ancien produit concernant la coordination relève désormais du produit 5.1.2.

Résultantes et produits

119. La FAO contribuera au renforcement de la résilience des moyens d'existence face aux menaces et aux crises au moyen de quatre résultantes étroitement liées et de huit produits.

Résultante 5.1 - Les pays ont adopté ou mis en œuvre des systèmes et des cadres juridiques, politiques et institutionnels à l'appui de la réduction des risques et de la gestion des crises

120. Au titre de cette résultante, trois domaines prioritaires ont été définis pour 2018-2021 en matière d'ajustements stratégiques. Pour améliorer la réduction des risques de catastrophes liées aux aléas naturels et climatiques, la première priorité est de mieux souligner et intégrer les domaines d'activité consacrés aux crises dans la filière alimentaire (notamment l'approche Un monde, une santé) et aux crises prolongées (notamment la prévention des conflits et la consolidation de la paix) dans les stratégies et politiques sectorielles nationales portant sur les risques de catastrophe et les crises. Il s'agit entre autres d'aider les pays à aligner leurs politiques et programmes sectoriels en rapport avec l'approche Un monde, une santé (appui institutionnel aux plateformes nationales multisectorielles en la matière) et d'élaborer une politique de l'Organisation sur la prévention des conflits, qui soutient la paix et la stabilité.

121. La deuxième priorité correspond à la volonté permanente de la FAO de généraliser de manière cohérente l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux effets du changement climatique dans les politiques et stratégies agricoles. Cette attente a été exprimée avec force dans le Cadre d'action de Sendai et dans l'Accord de Paris. En outre, des mesures concrètes seront encouragées par l'intermédiaire de partenariats à parties prenantes multiples dans le cadre de l'Initiative de résilience face aux changements climatiques A2R du Secrétaire général de l'ONU et de l'appui apporté à la mise au point de stratégies spécifiques de renforcement de la résilience.

122. La troisième priorité consiste à mettre davantage l'accent sur les investissements qui tiennent compte des risques et autres financements de la résilience, en rapprochant le financement de l'action humanitaire de celui du développement et en optimisant la cohérence des stratégies concernées et des mécanismes de coordination. Il s'agit, entre autres, de la coordination et d'une programmation améliorée des investissements en faveur de la réduction et de la prévention préalables des risques, ainsi que de la gestion des crises avec les acteurs des interventions humanitaires, du développement, du maintien de la paix et des communautés confrontées au climat.

- *Produit 5.1.1:* Les capacités nationales des autorités et des organismes publics sont renforcées en vue de la formulation et de la promotion de politiques, stratégies, plans et programmes d'investissement à l'appui de la réduction des risques et de la gestion des crises.
- *Produit 5.1.2:* Des mécanismes de coordination sont améliorés et des ressources sont mobilisées au service de la réduction des risques et de la gestion des crises.

Résultante 5.2 - Les pays ont tiré parti des informations fournies régulièrement et des alertes rapides pour contrer les menaces potentielles, connues et nouvelles

123. Deux priorités sont définies afin de renforcer les liens entre le suivi des risques, le déclenchement d'alertes, la prévention, la préparation et les interventions rapides en cas d'alertes graves, ainsi que pour mieux comprendre les facteurs déterminants de la vulnérabilité et de proposer des mesures en la matière, l'accent étant particulièrement mis sur les phénomènes climatiques extrêmes, les maladies transfrontières à fort impact des animaux et des plantes et les crises prolongées, y compris les conflits: i) améliorer les liens entre alerte précoce et intervention rapide, c'est-à-dire en mettant au point un système qui permet de traduire les alertes en préparation d'actions anticipées réduisant les impacts prévus des catastrophes; ii) améliorer les capacités de collecte de données, d'analyse et de mesure de la résilience en matière d'agriculture, de sécurité alimentaire et de nutrition à l'appui des politiques qui tiennent compte des risques et de la programmation, en particulier afin de réaliser des estimations et des rapports sur les dommages et les pertes¹² pour le secteur agricole.

- *Produit 5.2.1:* Des mécanismes permettant d'identifier et de suivre les menaces, d'évaluer les risques et de déclencher des alertes rapides en temps utile et de manière intégrée sont mis en place ou améliorés.
- *Produit 5.2.2:* Les capacités nationales d'évaluation de la vulnérabilité et de mesure de la résilience sont renforcées.

Résultante 5.3 - Les pays ont réduit les risques et la vulnérabilité au niveau des ménages et des communautés

124. Les activités seront organisées de manière à correspondre à trois priorités: i) conseiller les communautés et renforcer leurs moyens et leurs pratiques en matière de réduction des risques en faveur des moyens d'existence fondés sur l'agriculture, l'accent étant plus particulièrement mis sur les phénomènes climatiques extrêmes, les crises de la filière alimentaire, l'approche Un monde, une santé et les situations de conflit; ii) renforcer la protection sociale et les instruments de transfert des risques, en particulier dans des contextes fragiles et dans des zones exposées au risque de catastrophe, ainsi que l'autonomisation des femmes et de leurs organisations, conformément aux principes du CSA-CDA et aux approches qui tiennent compte des sexospécificités; et iii) appuyer l'accès garanti aux terres et aux ressources naturelles afin de réduire les vulnérabilités des communautés, surtout dans des situations de conflit ou durant des crises prolongées, l'accent étant mis plus particulièrement sur la parité hommes-femmes, en appliquant les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

- *Produit 5.3.1:* Les capacités des gouvernements, des communautés et d'autres parties prenantes sont renforcées en vue de l'adoption de bonnes pratiques de prévention des menaces et d'atténuation des impacts des crises.
- *Produit 5.3.2:* Les communautés sont dotées de pratiques et de mesures qui permettent de réduire la vulnérabilité.

¹² En liaison avec la question des dommages et des pertes du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques.

Résultante 5.4 - Les pays se sont préparés aux catastrophes et aux crises et y ont fait face au moyen d'interventions efficaces

125. Trois domaines prioritaires ont été retenus: i) le renforcement des capacités des pays et des communautés dans la préparation d'interventions rapides en cas d'alertes précoces concernant des chocs climatiques (principalement des sécheresses, des inondations et des tempêtes), des maladies à fort impact faisant peser de nouvelles menaces sanitaires et des conflits, afin de mieux protéger les moyens d'existence agricoles; ii) l'attention accordée aux personnes déplacées de force et plus particulièrement à la situation des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Le programme stratégique 5 appuiera des solutions qui assurent l'application systématique de mesures équitables du point de vue des deux sexes et d'inclusion des jeunes, ainsi que des partenariats en faveur d'approches novatrices qui appuient l'autonomie des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à l'aide de moyens d'existence fondés sur l'agriculture; iii) l'augmentation des interventions qui reposent sur des aides en espèces dans le cadre de systèmes de protection sociale réactifs aux chocs, étayés par une meilleure coordination de la planification et de la programmation pluriannuelles de l'action humanitaire et des mécanismes de financement souples des fonds non affectés.

- *Produit 5.4.1:* Les capacités des autorités nationales et des parties prenantes sont renforcées en faveur d'une meilleure préparation face à des situations de crise et d'une réduction de leur impact.
- *Produit 5.4.2:* L'assistance humanitaire visant à préserver les moyens d'existence est apportée en temps utile aux communautés frappées par des crises.

Objectif 6: Qualité technique, statistiques et thèmes transversaux (changement climatique, parité hommes-femmes, gouvernance, nutrition)

126. Pour qu'une approche axée sur les résultats puisse être appliquée de manière ferme et concrète à l'ensemble des activités de l'Organisation, la FAO doit faire en sorte de disposer des capacités internes et de l'intégrité nécessaires à l'obtention des résultats attendus.

127. L'objectif 6 garantit et mesure la qualité technique des activités, des connaissances et des services de la FAO, la qualité et l'intégrité des données statistiques produites et diffusées par l'Organisation, ainsi que les services de qualité fournis aux Programmes stratégiques pour les activités concernant la parité hommes-femmes, la gouvernance, la nutrition et le changement climatique. Le cadre de résultats pour l'objectif 6 tient compte des améliorations attendues, qui sont mesurées par les indicateurs de performance clés nécessaires à l'obtention de six résultantes, dirigées chacune par un cadre dirigeant: encadrement technique (Directeur général adjoint, climat et ressources naturelles); statistiques (Statisticien en chef); égalité hommes-femmes (Directeur, ESP); gouvernance (Sous-Directeur général, ES); nutrition (Directeur, ESN); et changement climatique (Directeur, CBC).

Qualité et intégrité des activités techniques et normatives de l'Organisation (Résultante 6.1)

128. La qualité et l'intégrité des activités techniques et normatives de l'Organisation sont essentielles pour une mise en œuvre efficace du Cadre stratégique révisé. Afin d'obtenir cette résultante, il faut garantir l'excellence des connaissances techniques grâce à l'encadrement technique et au contrôle de la qualité assurés par les divisions techniques, à l'appui fourni aux réseaux techniques de l'Organisation au siège et dans les bureaux décentralisés, à la fourniture d'une expertise technique dans le cadre des programmes stratégiques et des activités techniques de l'Organisation, à l'amélioration du dialogue sur des questions techniques et de politiques aux niveaux régional et mondial, au renforcement des capacités de répondre aux problèmes nouveaux, notamment par l'intermédiaire d'un fonds multidisciplinaire, aux progrès accomplis pour faire progresser les questions fondamentales dans les principales disciplines par l'intermédiaire des comités techniques, et enfin à l'élaboration de publications phares de la FAO de grande qualité.

129. Pendant l'exercice biennal 2018-2019, la priorité consistera à:
- appliquer les recommandations de l'Évaluation de la contribution de la FAO aux connaissances (2015) relatives aux mesures qui garantiront l'excellence technique, y compris la mise en œuvre systématique des mécanismes d'assurance qualité; suivre et évaluer la qualité et la pertinence des produits de la connaissance et des services de l'Organisation; et faire un examen collégial plus systématique des publications phares de la FAO;
 - examiner la portée des réseaux techniques internes et améliorer les réseaux techniques internes;
 - renforcer constamment la collaboration entre les comités techniques (agriculture, pêche, foresterie, produits).

Qualité et intégrité des statistiques de la FAO à l'appui de la prise de décisions fondées sur des éléments concrets à tous les niveaux (résultante 6.2)

130. Des données statistiques de grande qualité sont essentielles à l'élaboration et à la réalisation de politiques visant à diminuer la faim la malnutrition et la pauvreté rurale. Elles sont également essentielles à la promotion d'une utilisation durable des ressources naturelles. Ces données constituent le socle à partir duquel les gouvernements et la communauté internationale peuvent prendre des décisions fondées sur des éléments concrets, et elles sont essentielles pour mesurer et surveiller les progrès accomplis sur la voie des objectifs et cibles de développement nationaux et mondiaux.

131. Afin d'obtenir cette résultante, il faut élaborer des méthodes et des normes statistiques internationales; collecter, traiter, diffuser et utiliser des données dans des domaines statistiques différents; et renforcer des institutions nationales de statistique en collectant, analysant et diffusant des données afin que des données de qualité et comparables au niveau international soient produites par tous les pays et accessibles aux utilisateurs dans le monde entier.

132. Pendant l'exercice 2018-2019, le Bureau du Statisticien en chef (OCS) coordonnera le système statistique de la FAO en mettant l'accent sur:

- La révision des classifications internationales et des cadres méthodologiques pour la mesure statistique de l'évolution des activités dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, ce qui améliorera la pertinence des données internationales et leur comparabilité entre les pays et les domaines statistiques.
- L'amélioration de l'accessibilité, de la convivialité et de l'exhaustivité de FAOSTAT13, qui la plus grande base de données statistiques du monde sur l'alimentation et l'agriculture.
- L'affirmation du rôle de la FAO en tant qu'institution garante de 21 indicateurs, en particulier l'élaboration et la mise en œuvre de méthodologies dans les cas où il n'y a aucune méthodologie internationalement convenue (indicateurs de niveau III).
- La fourniture de définitions, de concepts et de classifications internationalement reconnues aux bureaux nationaux de la statistique, un accent particulier étant mis sur les ODD, et le renforcement des institutions et systèmes nationaux de statistique pour produire des données pertinentes de grande qualité.
- L'amélioration des compétences d'analyse des statisticiens officiels et des connaissances de base des utilisateurs dans le but de renforcer les liens entre les statistiques et la prise de décision.

133. Les possibilités d'utilisation des statistiques dans chaque Programme stratégique sont présentées ci-dessous.

PS 1: Fournir des données et des analyses relatives à la malnutrition sous toutes ses formes et un appui aux nouveaux domaines prioritaires du Rapport sur l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde; des données sur les régimes alimentaires, des données

¹³ Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation (FAOSTAT).

ventilées par sexe, et l'intégration des données à l'appui du suivi de politiques transversales complètes.

- PS 2:** Aider les pays à tirer parti des processus internationaux d'élaboration des politiques sur la production durable, le changement climatique et la gestion de la base de ressources naturelles en fournissant des données et des analyses de qualité liées à l'agriculture, à l'utilisation des terres, aux changements d'affectation des terres et aux forêts; tirer parti du nombre croissant de partenariats avec des instituts universitaires et avec le secteur privé pour développer les activités d'analyse et de communication de données qui intéressent les pays.
- PS 3:** Renforcer les données sur la pauvreté rurale et l'extrême pauvreté, la protection sociale et l'emploi décent et leur association avec l'agriculture familiale et les petits exploitants; créer une nouvelle base de données sur les migrations; élaborer des données ventilées par sexe et par âge sur différentes sources de revenus ruraux et soutenir l'intégration des données afin de suivre les progrès des politiques multisectorielles favorables aux pauvres; transposer à plus grande échelle la plateforme de Suivi des moyens d'existence en zone rurale, grâce au renforcement du partenariat existant avec la Banque mondiale et le FIDA.
- PS 4:** Renforcer et disséminer des données sur le fonctionnement des marchés agricoles et alimentaires internationaux et nationaux; renforcer les données relatives aux investissements; élaborer des données sur la structure du système agroalimentaire et les activités des entreprises opérant dans ce secteur, y compris celles de petite et moyenne dimension; améliorer les données sur l'application et l'impact des politiques en matière de systèmes agroalimentaires; et créer une base d'éléments factuels destinée à soutenir les stratégies de réduction des pertes et gaspillages alimentaires.
- PS 5:** Perfectionner la méthodologie servant à mesurer les dommages et pertes agricoles dus aux catastrophes naturelles, aux événements climatiques et météorologiques extrêmes, et institutionnaliser ces activités; poursuivre la consolidation des méthodes de mesure de la vulnérabilité et de la résilience dans le cadre d'une approche transversale; de nouvelles données à jour sur les déplacements forcés causés par les conflits et leur lien avec la sécurité alimentaire; renforcer les évaluations de l'alerte rapide pour favoriser l'intervention rapide.

Services de qualité et approches cohérentes permettant de travailler sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (résultante 6.3)

134. Assurer la sécurité alimentaire et la nutrition de tous repose dans une large mesure sur l'égalité des droits et des chances entre les sexes et sur les capacités qu'ont les femmes et les hommes de jouer un véritable rôle dans leur environnement économique et social. Par le truchement du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la communauté internationale a fortement mobilisé l'attention des responsables politiques sur la nécessité de lutter de toute urgence contre les inégalités entre les sexes et la répartition inégale des capacités, des possibilités, de la richesse, du pouvoir et de la participation entre les femmes et les hommes.

135. La FAO reconnaît que le secteur agricole ne fonctionne pas de façon optimale dans de nombreux pays en développement parce que la moitié des agriculteurs, qui sont des femmes, ne bénéficient pas d'un appui suffisant et ont encore davantage de difficulté à accéder aux ressources de production et aux services dont ils ont besoin pour être plus productifs. L'élimination de la disparité entre les sexes serait extrêmement bénéfique pour le secteur agricole car elle permettrait d'augmenter la production totale et de réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle globale dans les pays en développement.

136. La politique de la FAO en matière d'égalité des sexes et le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes¹⁴ continueront d'être les cadres directeurs pour mener et mesurer les activités conduites en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans l'Organisation, en particulier les programmes stratégiques (voir la *section C* du *PMT*), en tirant parti des réalisations obtenues depuis 2012¹⁵.

137. Pendant l'exercice biennal 2018-2019, on veillera en priorité à :

- a) consolider les mécanismes existants d'intégration des dimensions de la parité hommes-femmes, tel qu'il est défini par la politique de la FAO s'y rapportant, et veiller à ce que les mécanismes et les normes soient systématiquement appliqués et maintenus par tous les bureaux de l'Organisation;
- b) contribuer à la production et l'utilisation de données ventilées par sexe et faciliter l'accès des femmes à la terre ainsi que le développement de filières tenant compte de l'égalité hommes-femmes dans le cadre des programmes stratégiques;
- c) fournir un appui aux programmes stratégiques pour réduire les inégalités entre les sexes et favoriser l'autonomisation des femmes rurales dans des domaines de travail spécifiques présentés plus bas;
- d) participer à la révision du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et à la formulation de ses normes de performance actualisées.

138. Tous les programmes stratégiques, quelle que soit leur vocation spécifique, contribuent à l'égalité entre hommes et femmes afin de réduire les inégalités entre les sexes et d'autonomiser les femmes rurales. Dans le cadre de chaque programme stratégique, des domaines d'action spécifiques à la parité hommes-femmes ont été recensés afin de les renforcer et d'élargir la couverture géographique.

PS 1: Les femmes ont des fonctions très importantes tout au long de la chaîne alimentaire et sont plus exposées et plus vulnérables à l'impact des causes sous-jacentes de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Afin de réduire cette vulnérabilité, il sera fourni une aide aux pays pour qu'ils intègrent les dimensions de la parité hommes-femmes dans leurs politiques de sécurité alimentaire et de nutrition, leurs cadres juridiques et leurs mécanismes de gouvernance. La FAO continuera aussi de soutenir l'élaboration, l'adoption et le suivi d'indicateurs de sécurité alimentaire et de nutrition qui tiennent compte des questions de parité hommes-femmes.

PS 2: Grâce au renforcement de sa collaboration avec des partenaires stratégiques nationaux et internationaux, la FAO développera ses activités en faveur d'une gouvernance des ressources naturelles favorisant la parité hommes-femmes, d'une agriculture intelligente face au climat et d'innovations permettant d'alléger la charge de travail des femmes.

PS 3: La FAO renforcera les capacités des pays en matière de formulation et de mise en œuvre de stratégies et de politiques de réduction et d'élimination de la pauvreté tenant compte de l'équité entre les sexes, notamment l'inclusion dans l'économie productive, la protection sociale et l'emploi rural décent, par le renforcement des connaissances et des dialogues à parties prenantes multiples.

PS 4: La FAO tirera parti de ses activités en cours, relatives au développement de chaînes de valeur tenant compte de la parité hommes-femmes, pour disséminer des approches et des outils qui aideront les pays membres à évaluer et à résoudre des contraintes spécifiques liées aux questions de parité hommes-femmes, telles que l'accès des

¹⁴ Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-SWAP).

¹⁵ C 2017/8 Tableaux 1 et 2, PC 121/3 - FC 166/6 Tableaux 3 et 4.

femmes pratiquant l'agriculture, l'élevage et la pêche aux marchés locaux, nationaux et internationaux et l'amélioration des possibilités données aux femmes de participer à des activités à valeur ajoutée.

PS 5: La FAO poursuivra le renforcement des capacités des pays concernant l'intégration des questions d'égalité entre les sexes dans la planification en matière de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation de l'agriculture au changement climatique, et l'examen des liens entre la parité hommes-femmes et la sécurité alimentaire lors de crises prolongées.

Services de qualité pour un traitement plus efficace des questions de gouvernance aux niveaux national, régional et mondial et dans les programmes à l'appui des objectifs stratégiques (résultante 6.4)

139. L'intégration d'une dimension de gouvernance dans les activités de la FAO permet d'améliorer l'efficacité de l'appui que fournit l'Organisation aux politiques menées aux niveaux national, régional et mondial. Il faut pour cela fournir des avis stratégiques dans le cadre des mécanismes de gouvernance mondiale, des orientations sur les questions de politique générale et de gouvernance aux niveaux national et régional, et appuyer les activités de la FAO dans les pays et les initiatives régionales.

140. Les activités de l'Organisation liées à la gouvernance sont soutenues par un réseau technique d'appui à la gouvernance, composé de fonctionnaires expérimentés de la FAO. Le réseau favorise le partage de connaissances et d'expériences et contribue à la résolution des problèmes connus en matière de gouvernance. Il coopère avec les gouvernements pour produire des données factuelles et des analyses qui visent à améliorer l'efficacité et la cohérence des institutions et des politiques en repérant et en surmontant les obstacles d'importance critique qui freinent la gouvernance.

141. En 2018-2019, les priorités consisteront à:

- a) faciliter l'intégration de l'approche de l'Organisation en matière de gouvernance dans les initiatives régionales et les programmes nationaux, dans le cadre des programmes stratégiques;
- b) élaborer des concepts et des directives pour appliquer le cadre de gouvernance à certains domaines prioritaires des programmes stratégiques (par exemple, l'alimentation et l'agriculture durables, les approches territoriales du développement, le changement climatique et la gestion des risques de catastrophe);
- c) aider l'Organisation à participer aux processus mondiaux prioritaires, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition;
- d) contribuer, dans le cadre des programmes stratégiques, à l'établissement de partenariats multipartites aux niveaux national, régional et mondial afin de mobiliser des moyens d'exécution.

142. En matière de gouvernance, les domaines prioritaires ont été définis comme suit pour chacun des programmes stratégiques.

PS 1: Il s'agit surtout de sensibiliser à la nécessité de s'attaquer aux questions de gouvernance, de renforcer les capacités d'identification et de traitement de ces questions tout en appuyant l'action en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau national, et par conséquent, d'insister davantage sur la gouvernance des processus et programmes essentiels de formulation des politiques plutôt que sur la création ou la réforme de mécanismes et d'arrangements institutionnels.

PS 2: Les activités liées à la gouvernance sont réunies au sein d'une seule résultante, qui couvre les activités de gouvernance au niveau mondial et national. La priorité est de faciliter les processus de formulation et de mise en œuvre de politiques transversales et

multipartites pour dépasser la fragmentation et améliorer la convergence des sous-secteurs – cultures, élevage, pêches et forêts – ainsi que d’aider les pays et d’autres parties prenantes à renforcer les mécanismes de gouvernances en matière de gestion des ressources naturelles dans les pays, à l’appui du programme de développement durable.

PS 3: La gouvernance est au cœur d’une vaste approche visant à s’attaquer à la pauvreté rurale. Il s’agit explicitement de tenir compte de l’économie politique dans la formulation des politiques et l’exécution des programmes, ainsi que du rôle des institutions et des acteurs locaux et nationaux dans la mise en œuvre efficace des politiques et programmes.

PS 4: Les interventions consistent à améliorer la convergence entre les politiques commerciales et agricoles au niveau national et régional, à resserrer les liens entre politiques et investissements et à renforcer la gouvernance des chaînes de valeur, en particulier au profit des agriculteurs familiaux, des petits exploitants et d’autres acteurs de petite dimension.

PS 5: La priorité est de définir et de trouver des moyens de traiter les questions de gouvernance liées à l’intégration de la gestion des risques de catastrophe et de l’adaptation au changement climatique dans les pays, en particulier au niveau local, et de faire en sorte de renforcer la résilience des populations aux catastrophes liées au climat et aux crises alimentaires. L’appui consistera également à résoudre des problèmes précis de gouvernance afin de surmonter le fossé aide humanitaire-développement dans le contexte de la réponse internationale aux conflits et aux urgences humanitaires.

La qualité et la cohérence des activités de la FAO en matière de nutrition sont assurées par l’intégration de la nutrition dans l’ensemble du Cadre stratégique et le renforcement de la contribution de la FAO à l’architecture mondiale de la nutrition (résultante 6.5)

143. La FAO accorde plus d’attention à la nutrition et examine les fondements économiques, sociaux et environnementaux à long terme de la sécurité alimentaire et de la nutrition, en particulier ceux qui sont directement associés aux concepts de système alimentaire durable et de chaîne de valeur durable. C’est ainsi que la FAO a joué un rôle de chef de file dans le cadre des initiatives et des mécanismes de gouvernance œuvrant à l’échelle mondiale au service d’une nutrition améliorée, et aidé les pays à réaliser leurs objectifs en matière de nutrition, qui sont intégrés dans les activités des programmes stratégiques.

144. En matière de nutrition, les principaux domaines d’action sont notamment la direction technique générale exercée par la FAO pour améliorer la nutrition dans le cadre d’une approche des systèmes alimentaires; la coordination politique et opérationnelle des activités touchant à la nutrition au sein du système des Nations Unies; l’intégration de la nutrition dans tous les programmes stratégiques; et le soutien technique à la mobilisation de ressources et à la communication au service de la nutrition.

145. Au cours de l’exercice biennal 2018-19, les activités consisteront en priorité à:

- a) fournir une aide aux politiques et à la coordination opérationnelle en matière de nutrition au sein du système des Nations Unies;
- b) aider les États membres à appliquer la Déclaration de Rome et du Cadre d’action sur la nutrition de la CIN2 dans le contexte des ODD, tout en redoublant d’efforts par le biais de la Décennie d’action des Nations Unies pour la nutrition;
- c) assurer un suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Rome et du Cadre d’action sur la nutrition de la CIN2 et faire rapport à ce sujet, conjointement avec l’OMS, en étroite collaboration avec d’autres institutions, fonds et programmes des Nations Unies et des organisations régionales;

- d) renforcer les systèmes d'analyse des politiques alimentaires et les systèmes d'information sur les politiques en vue d'étayer le dialogue dans ce domaine, fondé sur des éléments concrets, aux niveaux national, régional et mondial;
- e) encourager l'application d'une série de normes minimales et d'une approche institutionnelle visant à intégrer la nutrition dans le Cadre stratégique révisé.

146. Les possibilités d'intégrer davantage la nutrition dans les activités des programmes stratégiques sont les suivantes.

PS 1: La réalisation des deux composantes essentielles du PS1, à savoir améliorer la gouvernance et renforcer la coordination entre les parties prenantes en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, passe par la prise en compte des questions de nutrition dans les politiques, les programmes et les plans d'investissements intéressant l'alimentation et l'agriculture, à tous les niveaux. Une attention accrue sera accordée à la promotion d'actions plus propices à des « systèmes alimentaires tenant compte de la nutrition ». En partant des directives existantes au niveau mondial, il s'agira de promouvoir des changements dans les politiques et les institutions et de stimuler des investissements tenant compte de la nutrition dans les systèmes alimentaires et dans tous les secteurs qui sont importants pour la sécurité alimentaire et la nutrition, notamment les cultures, l'élevage, les forêts, les pêches et l'aquaculture, la protection sociale et l'éducation.

PS 2: La transformation des systèmes de production agricole (notamment la culture végétale, l'élevage, la pêche et les forêts) de manière à obtenir de meilleurs résultats nutritionnels mettra sur la diversification de la production alimentaire, dans le contexte d'une agriculture tenant compte de la nutrition, tout en s'efforçant de respecter et de gérer l'environnement et de favoriser la biodiversité locale.

PS 3: Les interventions prévues visent spécifiquement les groupes vulnérables sur le plan nutritionnel (par exemple, les enfants, les femmes en âge de procréer et les personnes atteintes de maladies) et la promotion de régimes alimentaires sains au moyen de programmes de protection sociale tenant compte de la nutrition. Les programmes intégrés de repas scolaires et d'éducation nutritionnelle peuvent constituer un point d'entrée global (et une deuxième fenêtre d'opportunité après celle des 1000 premiers jours de la vie) pour améliorer la nutrition chez les enfants en âge scolaire. Les programmes de repas scolaires et d'éducation nutritionnelle peuvent aussi fortement contribuer à stimuler la production locale d'aliments, à créer des débouchés pour les producteurs locaux et à améliorer leurs moyens d'existence.

PS 4: En améliorant les modes de distribution des aliments et leur disponibilité pour tous les groupes de population, la transformation des systèmes alimentaires devrait garantir des améliorations de la qualité nutritionnelle des aliments et prévenir les pertes alimentaires et nutritionnelles, ainsi que les risques sanitaires liés aux aliments. Les nouveautés touchant les systèmes alimentaires peuvent aussi fournir des emplois et accroître les revenus, ce qui permet aux acteurs de la chaîne de valeur d'accéder à des aliments plus nutritifs.

PS 5: Ce programme fournira une aide aux pays pour l'intégration d'objectifs nutritionnels et de mesures de politique nutritionnelle dans leurs plans de résilience et l'alignement de ceux-ci sur les stratégies nationales de sécurité alimentaire et de nutrition. Une autre possibilité consiste à fournir une assistance technique dans le cadre de l'utilisation des systèmes de surveillance de la sécurité alimentaire et de la nutrition, tels que l'échelle de classification de la sévérité de l'insécurité alimentaire de l'IPC¹⁶ (notamment les indicateurs relatifs aux régimes alimentaires et à la nutrition) pour étayer la prise de

¹⁶ IPC : Classification intégrée de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire.

décisions et favoriser une intervention rapide en cas de menace à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

La qualité et la cohérence des activités de la FAO en matière de changement climatique sont assurées, conformément à la stratégie correspondante, par l'intégration du changement climatique dans tous les objectifs stratégiques, et par le renforcement de la contribution de la FAO à l'architecture nationale, régionale et internationale du changement climatique (résultante 6.6)

147. Le rôle de l'agriculture dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets a pris de l'importance au cours des dernières années. La Stratégie d'action de la FAO face au changement climatique oriente les activités menées par l'Organisation pour obtenir trois résultantes qui se renforcent mutuellement: a) le renforcement des capacités nationales dans le domaine du changement climatique grâce à la fourniture de savoirs et de compétences techniques, b) une meilleure intégration des questions liées à la sécurité alimentaire, la nutrition, l'agriculture, les forêts et la pêche dans le programme international concernant le changement climatique, et c) le renforcement de la coordination et de l'exécution des travaux de la FAO sur le changement climatique.

148. Le Plan d'action de la Stratégie d'action de la FAO face au changement climatique fait partie intégrante du Cadre stratégique et du Plan à moyen terme. Le Plan d'action définit, pour chacune des résultantes attendues en matière de climat, les mesures que la FAO doit prendre dans le cadre de chaque programme à l'appui des objectifs stratégiques (*section C* du *PMT*) et de l'objectif 6. À cette fin, la FAO:

- a) Renforcera les capacités des États Membres en fournissant des savoirs et des compétences techniques. Fournira un appui direct aux pays pour la mise en œuvre des contributions prévues déterminées au niveau national dans les secteurs alimentaires et agricoles, grâce à des processus de politique, à des activités de renforcement des capacités et à des interventions techniques sur le terrain; en facilitant l'accès des pays aux fonds nationaux et internationaux pour le climat, en fournissant une assistance pour l'élaboration de programmes d'investissement et en aidant les pays à miser davantage sur des investissements intérieurs intelligents face au climat.
- b) Aidera les pays à intégrer des considérations relatives à la sécurité alimentaire, au secteur agricole et au changement climatique dans leurs politiques nationales pertinentes ainsi que dans les politiques, stratégies et programmes régionaux. La FAO coopérera avec des organismes de financement pertinents pour renforcer la visibilité des secteurs de l'alimentation et de l'agriculture dans les processus financiers concernant le changement climatique. Les principaux partenaires comprennent le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), les banques régionales de développement, les partenaires de développement multilatéraux et bilatéraux, le secteur privé ainsi que d'autres mécanismes de financement novateurs.
- c) Renforcera les capacités internes de coordination et d'exécution des travaux de la FAO sur le changement climatique.

149. Les possibilités qui existent au sein de chaque programme stratégique pour faire face au changement climatique sont indiquées ci-après.

PS 1: Évaluer les vulnérabilités face aux impacts du changement climatique permettra d'orienter les politiques et les actions nationales en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et de tenir compte des changements attendus. Renforcer les capacités nationales afin de générer et d'utiliser des données pour modéliser les prévisions de production compte tenu du changement climatique renforcera la planification en vue d'éviter la faim et la malnutrition. Pour de nombreux pays pauvres, l'aptitude à l'adaptation est une garantie d'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Ce lien doit être représenté dans les plans nationaux d'adaptation au climat. La diversification au service d'une meilleure nutrition soutiendra aussi l'adaptation au changement climatique et la résilience aux événements météorologiques extrêmes.

- PS 2:** Les sous-secteurs agricoles jouent un rôle essentiel dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. La promotion de systèmes de production durables et intelligents face au climat, qu'il s'agisse des cultures, de l'élevage, des forêts ou des pêches, donnera aux pays la possibilité de combattre simultanément l'insécurité alimentaire, le changement climatique et la pauvreté. Une meilleure connaissance de la manière dont le changement climatique mine la base de ressources naturelles et la qualité de ces ressources permet aussi de mieux cibler les mesures visant à les conserver et à les gérer, afin d'accroître durablement la productivité et la production et de soutenir l'adaptation au changement climatique tout en multipliant les chances de réussir à l'atténuer.
- PS 3:** Le changement climatique a des répercussions disproportionnées sur les communautés et les ménages qui sont déjà pauvres et plongent de plus en plus de personnes dans la pauvreté. Il est essentiel de mieux comprendre et de mieux prévoir les incidences sociales et économiques du changement climatique si l'on veut éviter des crises qui peuvent déboucher sur des migrations, des conflits sur les ressources ou une plus grande discrimination contre les femmes et certains groupes sociaux. Le rôle des agriculteurs familiaux et des petits exploitants dans la gestion durable des ressources doit être plus largement reconnu. Les politiques climatiques devraient tenir compte du développement rural, et les politiques de développement rural devraient tenir compte des questions climatiques.
- PS 4:** Le changement climatique aura un impact sur l'évolution des systèmes agricoles et alimentaires et sera influencé par celle-ci. Il pèsera sur les capacités de certains pays à nourrir une population urbaine de plus en plus nombreuse, ce qui aura des répercussions importantes sur le commerce et menacera la viabilité d'un large éventail de chaînes de valeur, à cause notamment de l'incidence accrue des ravageurs et des maladies. Des adaptations visant la transformation et la distribution des produits agricoles et alimentaires aux fins d'une plus grande valeur ajoutée seront également nécessaires pour encourager l'adoption de techniques intelligentes face au climat, tout au long de la chaîne de valeur. Reconfigurer les chaînes de valeur et leur approvisionnement énergétique afin de réduire la pression sur les ressources naturelles offre aussi des possibilités en termes d'atténuation du changement climatique.
- PS 5:** Prévenir les catastrophes d'origine climatique offre un meilleur rapport efficacité-coût que des actions de remise en valeur et de redressement. Alors que la demande ne cesse de croître et que les budgets de l'aide humanitaire se resserrent, il convient de centrer davantage les efforts sur l'évaluation des vulnérabilités et d'orientation des pays vers la réduction des risques de catastrophe et les pratiques d'adaptation au changement climatique.